mez pas de ces maux passagers; mais dans l'abondance et dans l'indigence attendez le Seigneur : c'est ce dernier mot que n'a point connu la philosophie païenne, et c'est dans ce mot que toute la philosophie chrétienne consiste. Le Prophète l'a prévenue en ne s'écartant point de la loi divine; et par là il s'est garanti de tous les pièges que lui tendaient le monde et le péché.

VERSET 111.

Le Psalmiste pouvait entendre qu'à l'exemple des patriarches, ses pères, il a conservé la loi du Seigneur, et qu'il veut toujours y être fidèle; car il semble que le terme d'*héritage* désigne un bien qu'on possède par voie de succession. Mais le sens de ce verset peut aussi n'indiquer que la volonté d'être entièrement et constamment soumis à ces divines lois. Elles seront l'héritage du Prophète, c'est-à-dire, tout son patrimoine et tout son bien. Quand le Seigneur dit à Aaron et à sa postérité : *Je serai votre portion et votre héritage*, il ne parle pas d'un bien transmis par leurs ancêtres, mais d'une possession nouvelle et particulière; car le Seigneur voulait que cette tribu de Lévi ne fût attachée qu'à son culte.

RÉFLEXIONS.

Il est bien aisé de concevoir que le Prophète ne désirait d'autre bien que la fidélité aux lois de Dieu, et que l'accomplissement de ses saintes volontés. Son cœur n'éprouvait aucun autre amour, et n'était sensible à aucun autre plaisir. *L'amour*, disait S. Grégoire, *est la machine du cœur, il le tire des affections terrestres pour l'élever aux objets célestes*; et S. Augustin entendait la même chose quand il disait que *notre poids*, c'est *notre amour*; et que *nous nous envolons vers Dieu, quand il nous enflamme du désir de le connaître et de le posséder*. Ce langage est très-inconnu, non-seulement aux pécheurs, mais aux âmes tièdes; elles trouvent la loi divine pleine de difficultés, parce que la charité ne leur en aplanit pas la route. *Je ne désire d'autre bien*, disait le Prophète, *que vos saintes ordonnances, parce qu'elles font toute la joie de mon cœur*. Je ne dis pas parce qu'elles sont pleines de sagesse, parce que vous commandez de les observer : ce sont bien là les caractères de la loi divine; mais quand le cœur est rempli d'amour, il ne raisonne pas sur les motifs, il suit son attrait, il s'envole vers l'objet aimé. Le Prophète n'est touché que de la loi de Dieu, il se livre entièrement à elle; plus elle imposera de devoirs, et plus son cœur goûtera de délices. Ce verset bien médité explique comment les saints, jusque dans les plus grandes traverses, ont passé des jours délicieux sur la terre.

VERSET 112.

S. Jérôme traduit : *propter æternam retributionem*, et cette version se concilie fort avec l'hébreu qui porte : *ad æternam retributionem*. Les LXX et la Vulgate renferment le même sens. Mais plusieurs hébraïsants s'éloignent de nos versions et de S. Jérôme. Ils traduisent, *in æternum*, *in finem*, ou, comme la Paraphrase chaldaïque, *à seculo usque ad finem*. Cependant la plupart d'entre eux conviennent que la version des LXX et de la Vulgate peut être admise.

Le sens du Prophète est donc qu'il s'est déterminé à observer la loi, à cause de la récompense qu'il espère. Dans le verset précédent, il s'attachait à la loi par le motif de l'amour; dans celui-ci, il s'y attache par le motif de l'espérance : ce qui nous apprend qu'il nous est ordonné de servir le Seigneur par ces deux motifs, de manière toutefois que celui de l'amour tienne le premier rang. On dispute si l'un et l'autre peuvent exercer en même temps leur action sur l'âme, en sorte que le même acte soit produit tout à la fois par le motif de l'amour pur, et par le motif de l'amour intéressé. Quelques-uns croient concevoir que cela est possible, et d'autres le nient; mais cette question est assez inutile; car, comme l'amour pur ne peut jamais être un état fixe en cette vie, après l'acte de cet amour, ou plusieurs actes, si l'on veut, l'âme exercera l'acte produit par le motif de l'espérance, et cet acte, quoique moins excellent que le premier, est néanmoins très-agréable à Dieu, puisque dans les livres saints les récompenses sont souvent proposées et promises aux observateurs de la loi. Le Prophète pourrait décider la question, par l'ordre qu'il garde dans les deux motifs qui l'attachent aux commandements de Dieu; et sous ce point de vue, je ne trouve rien de plus instructif que ces deux versets de notre psaume.

RÉFLEXIONS.

J.-C. disait à ses apôtres : *Réjouissez-vous, parce qu'une récompense abondante vous est réservée dans le ciel*. Et Dieu se révélant à Abraham lui dit : *Ne craignez point, je suis moi-même votre récompense*. Ces deux textes s'expliquent l'un par l'autre. Le premier promet aux justes une grande récompense, et le second leur apprend que cette récompense doit être Dieu lui-même. Comparons présentement ce qu'il en coûte pour garder la loi de Dieu, avec le prix qui est réservé à cette obéissance. Mais *quelle proportion*, disait l'Apôtre, *entre les travaux de cette vie et la gloire future qui nous est promise?* quel rapport entre le fini et l'infini, entre le temps et l'éternité?

VERSET 113.

S. Augustin observe avec beaucoup de sagesse que le Prophète ne dit pas : *J'ai eu en horreur les impies, et j'ai aimé les justes*; mais : *j'ai eu en horreur les impies, et j'ai aimé votre loi*, pour faire connaître qu'il ne hait les impies qu'à cause de l'amour qu'il a pour la loi; qu'il ne hait point ces impies en tant qu'hommes, mais en tant qu'ennemis de la loi.

Ce verset de notre Vulgate, comparé avec le texte, fournit beaucoup aux réflexions. Il est d'abord incontestable que notre version rend un très-bon sens, et qui est même avoué de plusieurs hébraïsants; mais le mot hébreu auquel répond *iniquos*, et qui est סעפים est singulier, à cause de la multitude des sens qu'on lui donne, et qui sont tous bons. Ce mot vient d'une racine qui signifie *rameau* coupé *de l'arbre*. Dans cet endroit du psaume on le traduit : 1° par *pensées* (*cogitationes*), et le sens serait : *J'ai eu en horreur toute autre pensée que celle de l'amour de votre loi*; 2° par *ceux qui ont des pensées perverses*, et le sens serait : *J'ai eu en horreur tous ceux qui pensent mal de votre loi, laquelle est l'objet de mon amour*; 3° par *les lois étrangères qui sont comme des branches séparées de la loi de Dieu*, et le sens serait : *J'ai eu en horreur toute loi étrangère à la vôtre que j'aime uniquement*; 4° par *ceux qui ont des pensées légères, inconstantes*, et le sens serait : *J'ai eu en horreur ceux qui n'ont point de constance dans l'observation de votre loi qui seule fixe mes désirs*; 5° enfin, S. Jérôme dit : *Tumultuosos odivi*, et le sens de ce saint Père serait : *J'ai haï les séditieux, les hommes ennemis de la paix, et je me suis attaché à votre loi*. Tous ces sens, encore une fois, sont très-recevables, et peuvent nous donner une idée de la profondeur de la langue sainte, qui cache sous sa lettre tant de significations instructives.

RÉFLEXIONS.

Le juste qui a fixé toutes ses inclinations dans la fidélité à la loi divine, a deux sentiments d'aversion, le premier contre les scandales du monde, le second contre tout ce qui le distrait de la méditation des saints oracles de Dieu. Il est touché de compassion pour le pécheur, il prie pour eux avec tout le zèle qu'inspire la charité : mais il évite leur société; il a des principes si différents, qu'il ne peut prendre aucun intérêt à tout ce qui occupe ou amuse ces mondains. *Eh! comment*, dit S. Grégoire, *celui qui cherche la vie, se lierait-il avec des partisans de la mort?*

Il n'est pas difficile non plus de concevoir que ce fidèle observateur de la loi de Dieu se tient en garde contre toutes les distractions, je ne dis pas seulement profanes et tumultueuses, mais celles même qui passent pour des amusements honnêtes et permis. *Quiconque*, dit encore saint Grégoire, *ne traite que la cause de Dieu, se regarde comme séparé de tous ses proches et de soi-même, afin de connaître Dieu, d'autant mieux que la cause de Dieu sera plus séparée de tous les objets créés*. Ceci est l'interprétation naturelle du verset de notre Prophète, supposé qu'on l'entende selon cette version : *J'ai eu en horreur toute autre pensée que celle de l'amour de votre loi*. Cette loi est la cause de Dieu, puisqu'elle énonce ses volontés; et toute pensée qui distrait l'âme de cette loi, fait qu'elle perd de vue la cause, les intérêts, les volontés de Dieu.

VERSET 114.

L'hébreu porte à la lettre : *Vous êtes mon lieu de retraite et mon bouclier*; deux termes très-assortis aux besoins du zélateur de la loi. Il ne trouve qu'en Dieu son asile contre le tumulte du monde, et sa défense contre les ennemis du salut. Nos versions rendent le même sens, mais d'une manière moins énergique.

RÉFLEXIONS.

On doit promettre à Dieu qu'on sera fidèle à sa loi; mais il faut en même temps ne compter que sur sa protection et sur les armes qu'il fournit à ses serviteurs. Le Prophète répète à tout instant cette leçon, parce qu'il connaissait l'ignorance et la faiblesse de l'homme. Il était chrétien sous la loi; il sentait la nécessité des secours divins. Les philosophes ont ignoré cette doctrine : ils ont enseigné quelques vérités; mais, selon la belle remarque de S. Augustin, *c'étaient des lois écrites dans le cœur des orgueilleux*.

VERSET 115.

L'hébreu dit, *et j'observerai les commandements de mon Dieu*. J'ai déjà remarqué que les LXX traduisent presque toujours le verbe נצר par ἐξερευνῶ, *scrutari*. Il paraît que de leur temps ce verbe avait aussi cette signification. Ce ne serait pas le seul exemple qui prouverait que depuis ces interprètes on a restreint dans des bornes trop étroites les racines hébraïques. Mais quoi qu'il en soit, les deux sens sont fort bons. Le Prophète veut éviter le commerce des méchants, afin de bien connaître et de bien observer les commandements de Dieu.

RÉFLEXIONS.

Pour remplir toute la loi de Dieu, nous avons besoin, dit S. Basile, *d'acquérir trois choses, l'empire de nos pensées, l'ascendant sur les mouvements de notre corps, la paix de notre âme et la tranquillité de notre intérieur*. Qui peut se flatter *d'acquérir ces trois choses* dans le commerce des méchants, c'est-à-dire, des pécheurs, des mondains, ou même des prétendus honnêtes gens du siècle, qui bornent leurs pensées, leurs désirs et leurs discours aux objets de la terre? Il serait, en quelque sorte, plus aisé, disent les saints, de ne point brûler dans une fournaise, et de traverser les mers à la nage sans être englouti dans les flots. S. Bernard observait que *la chasteté court mille dangers dans les délices, l'humilité dans les richesses, la piété dans les affaires, la vérité dans les conversations, la charité dans les maximes du siècle*. Or, le commerce avec les pécheurs ou les partisans du monde, présente tous ces écueils; c'est-à-dire, qu'il contredit tous les articles de la loi divine. Fuyons donc ce monde pervers, à l'exemple du Prophète. La solitude est l'élément du serviteur de Dieu. Ce principe est sans exception, parce que la loi de Dieu ne peut être méditée et observée que dans le recueillement et dans le silence des passions.

VERSETS 116, 117.

Je traduis : *soutenez-moi*, parce que c'est le sens de l'hébreu. Nos versions disent à peu près la même chose, quoique moins clairement. Au verset suivant, l'hébreu dit encore : *soutenez-moi*, quoique le verbe ne soit pas le même, et nos versions : *aidez-moi*. Toutes ces façons de parler reviennent au même. Le Prophète implore le secours de Dieu, soit contre ses ennemis, soit pour accomplir la loi. Il parle toujours de la vie et du salut, parce que pour une âme fidèle la vie est dans le salut, et le salut dans la vie. Ces deux choses sont inséparables.

RÉFLEXIONS.

« Il y a deux vies, dit S. Augustin, l'une dans la « foi, l'autre dans l'évidence; l'une dans le temps du « pèlerinage, l'autre dans la demeure de l'éternité; « l'une dans le travail, l'autre dans le repos; l'une « dans la voie, l'autre dans la patrie; l'une dans l'exer- « cice de l'action, l'autre dans la récompense et la « contemplation; l'une s'éloigne du mal et fait le bien, « l'autre n'a point de mal à éviter, et n'a qu'un grand « bien à posséder; l'une combat contre l'ennemi, l'au- « tre règne et n'a point d'ennemis à combattre; l'une « est courageuse dans les traverses, l'autre n'éprouve « aucune espèce d'adversité; l'une réprime les incli- « nations charnelles, l'autre jouit des délices de l'esprit; « l'une est occupée du soin de vaincre, l'autre est en « sûreté, parce qu'elle a remporté la victoire; l'une « est protégée dans les tentations, l'autre, exempte de « tentation, se délecte dans la vue de son protecteur; « l'une assiste les indigents, l'autre, est dans le lieu où « l'indigence n'a point d'accès; l'une pardonne aux au- « tres leurs péchés, afin qu'on lui pardonne les siens, « l'autre n'est exposée ni à souffrir ce qu'il faut par- « donner, ni à rien faire qui ait besoin de pardon; « l'une est affligée de maux, afin que les biens ne lui « inspirent point d'orgueil, l'autre est comblée d'une « telle grâce, qu'elle n'a rien à souffrir, et que la jouis- « sance du souverain bien ne peut jamais l'enorgueil- « lir; l'une est obligée de discerner les biens et les « maux, l'autre ne voit que des biens; l'une est bonne, « mais pleine de misère, l'autre est infiniment meil- « leure et toujours heureuse. » Il n'y a peut-être rien dans toute l'antiquité qui nous peigne plus en grand et avec plus de précision, l'état de la vie présente, et l'état de la vie future. L'un et l'autre sont propres des justes, mais le premier dans le temps, et le second dans l'éternité. Quand le Prophète demande avec tant d'empressement la vie, c'est l'une et l'autre qu'il désire; la première dans l'amitié et sous la protection de Dieu; la seconde dans la jouissance et dans la vue de cet être qui est le centre du vrai bonheur. Il promet pour celle-là de méditer la loi, et il attend dans celle-ci la consommation du salut. Si l'on ne voit ici que la délivrance de Babylone, ne fait-on pas de ce psaume un tableau aussi faible que peu intéressant?

VERSETS 118, 119.

Au premier de ces versets, les hébraïsants traduisent : *vous avez foulé aux pieds*; cependant S. Jérôme traduit : *vous avez rejeté*; Symmaque : *vous avez réprouvé*; Théodotion : *vous avez regardé comme rien* : d'où l'on peut conclure que les LXX n'ont point fait de contresens. Au même verset, l'hébreu porte : *parce que le mensonge est leur tromperie*; S. Jérôme traduit : *parce que leur pensée est pleine de mensonge* : c'est le même sens que celui de nos versions.

Au second verset, les hébraïsants traduisent : *Vous avez détruit, comme des scories, tous les pécheurs de la terre*; la différence vient de deux mots, d'abord de סיגים que les hébraïsants font venir de סיג *scoria*, tandis que les LXX le tirent de סוג, *recessit*; ou bien ils ont lu, סוגים, *diffluentes à lege*, ou *prævaricantes*. La seconde différence vient du mot השבת, qui est à la

seconde personne, tandis que les LXX l'ont lu à la première. Sur quoi il faut remarquer que ce mot par un *hé* signifie à la seconde personne, *cessare fecisti*, ou *deleveisti*; mais que du temps de S. Jérôme, on le lisait par un *cheth*, et il signifiait *reputasti*. Il est certain que les LXX, Aquila, Symmaque et S. Jérôme ont lu par un *cheth* : d'où je conclus que, puisque les modernes lisent par un *hé*, ce mot a changé, et que très probablement il était à la première personne dans l'exemplaire des LXX, avec un *cheth*, et qu'ainsi la leçon *reputavi*, est tout aussi bonne que celle de *reputavisti*, et meilleure que, *cessare fecisti*. D. Calmet dit qu'aujourd'hui on lit : השבתי, *cessare feci*, et que S. Jérôme a traduit *reputavi*; ces deux assertions ne sont pas vraies. On lit aujourd'hui השבת, *cessare fecisti*, et S. Jérôme traduit, *computasti*.

Il faut donc nous en tenir à la leçon de nos versions, dont le sens est fort bon; quoiqu'il y ait aussi un grande vérité dans celle-ci : *Vous avez détruit tous les pécheurs de la terre; comme on détruit le rebut* et le sédiment de métaux.

S. Augustin agite fort au long cette question : comment tous les pécheurs de la terre peuvent être regardés comme des *prévaricateurs*, tandis qu'il y a un grand nombre d'entre eux qui n'ont pas connu la loi de Moïse, et que, selon saint Paul, il n'y a point de prévarication, quand il n'y a point de loi. Le saint docteur répond très-bien qu'outre la loi de Moïse, il y a eu la loi naturelle qui a suffi pour rendre prévaricateurs tous les pécheurs de la terre. D'où il faut conclure qu'il n'y a jamais eu de péché purement philosophique, puisque toute violation de la loi naturelle offense Dieu, auteur de cette loi, et suffisamment connu comme auteur de cette loi.

RÉFLEXIONS.

Il y a de grandes vérités dans ces versets : Dieu *méprise, rebute, réprouve* tous ceux qui perdent la crainte de ses jugements, parce qu'il voit leurs pensées qui sont pleines de fourberie, de mensonge et d'artifice. Par là sont condamnés tous les hypocrites, tous les faux témoins, tous ceux qui entretiennent dans leur cœur des pensées perverses, soit d'avarice, soit de vengeance, soit d'impureté, soit d'irréligion.

Ensuite le Prophète déclare qu'il n'excuse de prévarication aucun de ceux qui s'écartent de la loi, soit écrite, soit naturelle; et par là le jugement est porté contre les idolâtres même qui n'ont point connu la loi de Moïse, ou qui ne connaissent point aujourd'hui la loi de J.-C. Dès qu'ils agissent contre les lumières de leur raison, et contre les reproches de leur conscience, ils sont prévaricateurs de la loi divine. C'est d'eux que l'Apôtre dit que *ceux qui ont péché sans la connaissance de la loi* (écrite) *périront sans cette loi* (écrite), et qu'ils seront condamnés par la loi naturelle qu'ils ont connue.

Enfin le Prophète, en conséquence de la condamnation de tous les pécheurs quels qu'ils soient, confesse hautement qu'il est plein d'amour pour les lois divines. Il craint tellement d'être enveloppé dans la proscription de tous les pécheurs, qu'il serre de plus en plus les liens qui l'attachent à Dieu et à sa loi.

VERSET 120.

On traduit l'hébreu : *Ma chair frémit de votre crainte, et je redoute vos jugements.* Mais le verbe סמר signifie aussi, *clavis confixit*, et les LXX, Aquila et d'autres anciens l'ont pris dans cette signification. Ensuite, sans les points, ce verbe peut être à l'impératif. Ainsi, notre leçon ne peut être condamnée. Le Prophète demande à Dieu d'être pénétré d'une telle crainte, que ses convoitises charnelles en soient réprimées. Il en donne la raison; c'est que les jugements de Dieu sont très redoutables. Les LXX ont rendu la conjonction *et* de l'hébreu par *enim*, ou γάρ, qui est la même chose.

RÉFLEXIONS.

La crainte des jugements de Dieu est toujours nécessaire, même dans l'exercice de l'amour. *Eh!* disait saint Grégoire, *qui peut ne pas trembler en pensant aux péchés qu'il a commis, aux bonnes œuvres qu'il a omises, aux fautes qui lui échappent sans cesse, aux vertus qui lui manquent, et au compte qu'il doit rendre de toute sa conduite?* La crainte est comparée par le Prophète à des clous qui n'exercent leur force qu'en perçant. Il faut que le souvenir des jugements de Dieu et des peines éternelles perce notre âme, afin qu'elle ne se détache jamais de la fidélité qu'elle doit à la loi. On a écrit qu'il y avait une bonne et une mauvaise crainte; que la première venait de la foi et portait à l'espérance, parce qu'on espère dans le Dieu qu'on croit; mais que la seconde venait du doute, et qu'elle portait au désespoir, parce qu'on craint le Dieu auquel on n'a point de foi; qu'enfin ceux qui ont la bonne crainte, craignent de perdre Dieu, et que ceux qui ont la mauvaise, craignent de le trouver. Cela est pensé avec autant de force que d'esprit : on sent bien que la bonne crainte inspire aussi le renoncement au péché et le désir d'accomplir la loi; que la mauvaise au contraire laisse le pécheur dans son attachement au péché, et dans son opposition à la loi. Comment le premier, qui est guidé par la foi, ne remplirait-il pas tout ce que la foi lui prescrit; et comment le second, qui n'a que des doutes, se déterminerait-il à faire ce qu'il ne croit pas? car douter n'est point croire, c'est soupçonner qu'une chose pourrait être ou ne pas être; et sur un simple soupçon, il est impossible de former l'acte d'espérance, bien moins celui de l'amour, sans lequel on n'observe point la loi, et l'on ne parvient point au salut.

VERSETS 121, 122.

Quelques-uns traduisent au premier verset : *Ne me livrez pas à ceux qui m'oppriment*; et au second : *Que les orgueilleux ne m'oppriment pas.* Le verbe hébreu signifie *calomnier* et *opprimer*. Ainsi, point de difficulté.

Au second verset, les uns traduisent : *Répondez pour votre serviteur à son avantage*; d'autres : *Dirigez votre serviteur vers le bien.* Tous ces sens sont bons et conformes à l'hébreu. Nos versions ne les contredisent point. Ce verset au reste est le seul dans tout le psaume, qui ne parle pas directement de la loi : il en fait néanmoins une mention indirecte, en parlant du *bien* auquel le Prophète aspire.

On a donc dans ces deux versets deux sortes de prières; la première pour obtenir la protection de Dieu; la seconde pour être préservé de la calomnie ou de l'oppression des pécheurs, qui sont les *orgueilleux* dont parle le second verset. Le Prophète représente en même temps avec modestie qu'il ne s'est point écarté des voies de la justice : ce qui peut s'entendre ou de l'observation de la loi, ou de l'équité à l'égard du prochain, ou de toutes les deux ensemble.

RÉFLEXIONS.

Le prince des ténèbres est appelé *calomniateur*, parce que, selon S. Jean, dans l'Apocalypse, il *accuse les saints*. Il est appelé *Satan* ou *ennemi*, parce qu'il ne cesse point de nous faire la guerre; il est appelé l'esprit *orgueilleux*, parce que c'est l'orgueil qui l'a précipité du ciel dans l'abîme. Quand le Prophète demande au Seigneur de n'être pas livré à ses *calomniateurs*, et de ne pas succomber sous la tyrannie des *orgueilleux*, il est très-vraisemblable qu'il met à la tête de tous ses persécuteurs, le plus dangereux de tous, qui est le démon. Il savait que, sans la protection divine il ne pouvait sortir vainqueur du combat; et c'est encore l'état où nous nous trouvons tous durant cette vie. *Si vous êtes seul*, dit S. Augustin, *vous serez vaincu. Vous avez affaire à un ennemi très-exercé en tout genre d'attaque; il a commencé ses hostilités dès le temps que l'homme habitait le paradis terrestre, il l'en a chassé, il a introduit la mort dans le monde. Quel vaillant devez-vous donc prendre contre un*

adversaire si instruit dans l'art de vaincre? Invoquez le Tout-Puissant; que celui qui ne peut être vaincu soit avec vous et dans vous; alors vous serez sûr de vaincre celui qui en a vaincu tant d'autres. Mais pourquoi les a-t-il vaincus? parce que le Seigneur n'était pas avec eux.

VERSET 123.

Ce verset a beaucoup d'analogie avec les versets 81 et 82. Il ne dit pas cependant la même chose, puisqu'il parle de la *justice* et même de la *justice* de Dieu, dont ces autres versets ne disent rien. Les saints Pères regardent ces versets comme l'expression du désir qu'avait le Prophète de voir le Messie, et la justice répandue sur la terre par ses mérites, ses leçons et ses exemples. On peut en borner le sens à la conservation et à l'augmentation de la grâce dans une âme toute dévouée à l'observation de la loi.

RÉFLEXIONS.

Mes yeux se sont affaiblis dans l'attente du salut et de vos promesses, Seigneur; *j'ai espéré votre justice, et je brûle du désir de la voir régner en moi.* C'est des *yeux* de l'âme que parle ce Prophète, comme dans cet endroit du psaume 144 : *Les yeux de tous les hommes espèrent en vous, Seigneur.* Ces yeux intérieurs sont bien plus perçants que ceux du corps; et ils s'exercent sur des objets tout autrement importans que ceux dont la scène du monde nous offre le spectacle. Le premier qui se présente à l'âme, c'est sa propre misère; elle se trouve tout à la fois pleine de faiblesse et de vanité, d'ignorance et de désir de savoir, d'ambition et de pauvreté, de la nécessité d'aimer et de penchant vers des objets indignes de son amour. Fatiguée et surchargée d'elle-même, elle se tourne enfin vers l'auteur de tous les biens, elle y aperçoit tout ce qui peut faire son bonheur; mais elle ne peut encore le posséder, et c'est ce qui enflamme ses désirs, et qui lui cause cette *défaillance* dont parle si souvent notre Prophète. Les saints ont bien connu ces transports, qui causent tout ensemble et la joie de l'âme et son martyre. *Dieu ne se manifeste qu'en partie*, dit S. Grégoire; *il se montre assez pour enflammer l'âme d'un amour très-ardent, mais il se cache encore trop pour étancher la soif de cette âme brûlée d'amour. C'est un grand tourment*, dit S. Bernard, *que de renoncer à l'amour du monde; c'en est un plus grand que de se dépouiller de soi-même; mais ce qui pénètre l'âme jusqu'au fond, ce qui lui porte un coup mortel, c'est l'amour divin; dans cet état elle s'écrie : Reposez-moi sur les fleurs, car je languis d'amour.* J'ose dire que sans cette doctrine sublime, qui a été celle de tous les saints, il n'est pas possible de saisir la pensée du Prophète.

VERSETS 124, 125.

Le Psalmiste demande ici d'éprouver les effets de la miséricorde divine, et d'être éclairé de Dieu, pour bien connaître la loi. Le motif qu'il emploie, c'est sa qualité de *serviteur de Dieu*.

Quand les maîtres des sciences humaines instruisent leurs disciples, tout ce qu'ils peuvent faire, c'est de s'expliquer clairement, et de répéter souvent les mêmes instructions; leur capacité ne s'étend pas jusqu'à fortifier l'intelligence de ceux qui les écoutent, en sorte que les plus bornés ou même les plus idiots, puissent comprendre ce qu'on leur explique. Mais quand Dieu instruit, il n'est point d'esprit qui ne puisse saisir ce qu'il juge à propos de lui révéler; les prophètes et les apôtres en sont la preuve. *Je considère des yeux de la foi*, disait S. Grégoire; *ce qu'ont été David, Amos, Daniel, Pierre, Paul, Matthieu, et je tâche de comprendre ce que le Saint-Esprit a opéré dans eux; mais cette merveille surpasse toutes nos pensées. Cet esprit divin se communique à un jeune berger, et il en fait l'auteur des Psaumes; il se communique à un pâtre occupé dans la campagne à élaguer des sycomores, et il en fait un prophète. Il se communique à un jeune homme qui ne sait que garder les abstinences de la loi, et il en fait un juge dans la cause de deux vieillards d'Israel; il se communique à un pêcheur, et il en fait un prédicateur de l'Evangile; il se communique à un persécuteur des Chrétiens, et il en fait le docteur des Gentils; il se communique à un publicain, et il en fait un évangéliste. Oh! quel maître que l'Esprit de Dieu!*

VERSET 126.

Les uns disent : *Il est temps, Seigneur, que vous me fassiez observer votre loi*, d'autres : *que vous envoyiez le Messie pour rétablir toutes choses.* Tous ces sens quadrent avec l'hébreu qui dit : *Tempus est faciendi Domino;* ce qui retombe dans les versions, hors l'apostrophe que le texte ne met pas. Je croirais assez que la première interprétation est la meilleure : *Il est temps pour moi de bien observer votre loi, Seigneur;* ou : *Il est temps de servir fidèlement le Seigneur; car la plupart des hommes ont abandonné votre loi*, ou l'ont *détruite* par leurs scandales.

RÉFLEXIONS.

Ce mot du Prophète : *Il est temps de faire, Seigneur*, convient à tous les moments de notre vie, jusqu'au dernier, après lequel *il n'est plus temps de faire*, parce qu'il n'est plus temps de se convertir, d'acquérir des mérites, de travailler à l'œuvre du salut. L'Apôtre disait : *Hâtons-nous d'entrer dans le repos* qui nous est promis. Et le Sage nous avertit *de ne pas différer de jour en jour, car le moment de la colère arrivera plus promptement que nous ne pensons.*

Dans toutes les entreprises que forment les partisans du monde, ils disent toujours qu'*il est temps de faire*; mais quand il s'agit du salut, ils disent qu'*il n'est pas temps*, et ils rejettent ce travail à leurs dernières années, ou même au moment de la mort, qui rarement est *le temps de bien faire*, et qui souvent arrive avant qu'on puisse se résoudre à faire ou à tenter la moindre démarche pour passer dans l'éternité.

Il est temps de faire, c'est le cri de toute la religion, de tous les saints livres, de tous les sages qui nous ont précédés, enfin c'est le cri de la raison, de notre intérêt et du monde même; car il est rempli de tant de misères, qu'il nous avertit sans cesse de nous attacher à un autre maître. *Les ruines du monde*, disait saint Grégoire, *nous prêchent qu'il ne faut pas l'aimer. Si votre maison menaçait ruine, n'en sortiriez-vous pas, quelque agréable d'ailleurs qu'elle pût vous paraître? Le monde se détruit peu à peu, attendez-vous qu'il vous accable par sa chute?*

Il n'est pas toujours *temps* dans le monde *de faire* ce qu'on désire; mais il est toujours *temps de faire* ce qui peut plaire à Dieu. *Je puis dès ce moment devenir l'ami de Dieu si je le veux*, disait un de ces courtisans dont S. Augustin raconte la conversion dans le livre de ses Confessions. Voilà certainement la plus belle et la meilleure chose qu'il y ait à *faire*. Il en est toujours *temps*, et les hommes ne la font point, ou la font mal. Faut-il être surpris que le Prophète ajoute qu'ils *détruisent la loi de Dieu*, autant qu'il leur est possible?

VERSETS 127, 128.

Le Prophète, considérant que les ennemis de Dieu détruisent sa loi, autant qu'il est en eux, déclare que c'est ce qui l'attache de plus en plus à cette sainte loi; qu'il la préfère à l'or et aux pierres précieuses (il spécifie la topaze); qu'il se conduit uniquement selon les règles de cette loi, et qu'il a en horreur toute voie injuste, c'est-à-dire, tout ce qui conduit à la violation des commandements divins.

S. Jérôme et plusieurs hébraïsants reconnaissent au premier verset la *topaze*, quoique le mot hébreu signifie, selon d'autres, de l'*or très-pur*.

Au second verset, l'hébreu dit proprement : *C'est pour cela que j'ai regardé comme justes tous*, oui *tous les commandements*, et le mot *tous* est répété comme par emphase. Cependant la Paraphrase chaldaïque,

S. Jérôme et d'autres encore traduisent à peu près comme nos versions. S. Jérôme, par exemple, dit : *Propterea in universa præcepta tua direxi*; ce qui est moins clair que *dirigebar*. Ce saint docteur entendait *gressus meos*, ou l'équivalent. Je soupçonne donc que les LXX et lui ont lu un peu autrement que ne porte l'hébreu d'aujourd'hui. Au reste, les deux sens sont bons, et ne se contredisent point. Le P. Houbigant dit : *Propterea ad omnia mandata tua rectum iter mihi est* : ce qui est le sens de notre version. Voyez sa note.

RÉFLEXIONS.

C'est quand les scandales sont devenus publics, quand les hommes semblent avoir conspiré contre toutes les lois divines, que les justes doivent faire plus d'efforts pour s'attacher à ces saintes lois. Le Prophète donne trois marques non équivoques auxquelles on peut distinguer le véritable amour de la loi ; c'est, si on la préfère à toutes les richesses de la terre, si l'on est résolu de se laisser conduire par elle dans toutes les circonstances de la vie, si l'on a en horreur toute voie qui mène à l'iniquité. Ces trois marques, ou conditions ou caractères, jugent le monde et font sa condamnation. Il ne préfère assurément pas la loi de Dieu à tous les trésors de la terre ; il ne se conduit pas selon la lettre et l'esprit de cette loi, il ne s'écarte pas de toutes les voies qui tendent à l'injustice. Que deviendra-t-il donc ? Il sera réprouvé, et l'est déjà par l'oracle de J.-C. qui n'a *point prié pour lui*, et par celui de son Disciple qui déclare que le *monde est tout entier sous la puissance du malin esprit*.

VERSET 129.

L'hébreu se traduit encore ici, comme en tant d'autres endroits, par, *mon âme les a observées*, et nos versions disent, *les a étudiées* ou *recherchées*. Il y a une vérité profonde dans ce verset. Les lois de Dieu sont sublimes ; l'homme ne peut parvenir à en connaître toute la beauté et tous les rapports. Cependant c'est une raison pour le Prophète de chercher à les approfondir. Le soupçonne-t-on de témérité et d'orgueil ? non, répond S. Augustin, parce que ces lois si admirables portent en même temps le caractère de la bonté de Dieu, qui permet et qui ordonne même aux hommes d'en faire leur étude. Il est vraisemblable, au reste, que le Prophète embrasse dans sa proposition toute la loi ancienne, qui était surtout admirable par les figures qu'elle contenait du Messie et de la loi nouvelle.

RÉFLEXIONS.

La loi, les conséquences de la loi, les preuves de la loi, sont admirables. La loi est en elle-même le chef-d'œuvre de la sagesse divine ; ses conséquences influent sur le bonheur des hommes, soit pour le temps, soit pour l'éternité. Ses preuves sont gravées dans notre âme, et établies sur des miracles ; elles sont consignées dans notre nature, dans la tradition des peuples et dans des livres divins. Si la loi mosaïque, dont parle le Prophète, est revêtue de ces caractères, et si ces caractères la rendent admirable, que devons-nous penser de la loi évangélique, qui est la perfection, la consommation, la fin de cette ancienne loi ? J.-C. ne nous parle plus en figures, il ne cache plus les mystères sous des expressions allégoriques, et sous des cérémonies pleines de symboles ; il ne nous laisse plus rien à attendre pour notre instruction, mais tout à espérer pour notre bonheur.

J.-C. est à la tête de toutes les lois de Dieu. Dès l'origine du monde, lorsqu'il n'y avait encore que la loi naturelle, il fut promis aux hommes, parce qu'ils ne pouvaient garder cette loi qu'en vertu de ses mérites futurs, ou plutôt déjà présents dans les décrets de Dieu. Il fut encore promis, et de plus figuré dans la loi écrite, parce que sans lui cette loi ne pouvait justifier les hommes. Enfin il donna lui-même sa loi dans la plénitude des temps, et il doit récompenser dans l'éternité ceux qui y seront fidèles. Ainsi quatre époques de la loi, et J.-C. partout, parce que la charité étant la fin de la loi, et J.-C. nous ayant donné la charité, c'est par lui seul que la loi remplit les desseins de Dieu, en acquérant elle-même toute sa perfection.

VERSET 130.

L'hébreu dit : *La porte* ou *l'ouverture de vos paroles*, etc., ce que nos versions entendent de la *manifestation* ou de l'*explication* de la loi. Comme elle est admirable en elle-même, dans ses conséquences, dans ses figures, elle a besoin d'être expliquée, soit par le Seigneur lui-même, soit par ceux qu'il commet pour cette fonction. Alors cette loi répand de grandes lumières, et les plus simples deviennent capables de la comprendre.

Selon l'hébreu, le sens serait que *la moindre ouverture de la loi éclaire et rend intelligents les plus simples*. Ce sens retombe dans celui des versions ; car l'*ouverture* de la loi est l'*explication* de la loi. Jusqu'à ce qu'elle soit expliquée, c'est, pour ainsi dire, un livre *fermé*.

RÉFLEXIONS.

La bonne foi sert plus à l'intelligence de la loi divine que toute la science des docteurs. Quand ceux-ci sont des saints, ils ont une grâce particulière pour instruire ; mais il est toujours nécessaire que ceux qui les écoutent aient la bonne volonté. J.-C. était la sainteté même ; et la plupart des Juifs ne profitèrent point de ses instructions, parce qu'ils avaient l'esprit plein de préjugés, et que leur cœur était endurci. Qui est-ce qui profite aujourd'hui de la parole de Dieu ? Les petits, les simples, les esprits dociles, les hommes que la fierté et la curiosité n'aveuglent point. Saint Paul fit peu de fruit dans l'Aréopage, parce qu'il parlait à des philosophes entêtés de leurs idées, et persuadés qu'on n'avait rien de nouveau à leur apprendre. Saint Grégoire donne d'excellentes règles pour juger si la parole de Dieu a fait de salutaires impressions sur nous. *Voyez*, dit-il, *si après l'avoir entendue, vous désirez la céleste patrie, si vous êtes résolu de réprimer les désirs de la chair, si vous voulez renoncer à la vanité du monde, si vous ne désirez plus ce que possèdent les autres, et si vous êtes déterminé à faire part aux pauvres de ce que vous possédez*. Il explique ailleurs ce qui empêche l'entrée de la vérité dans l'âme de ceux qui entendent la parole de Dieu. *C'est*, dit-il, *l'enflure de l'esprit. Ceux qui sont atteints de ce vice ne s'arrêtent qu'à l'écorce des choses, et négligent d'en pénétrer le fond. Ces hommes légers saisissent la fleur, et ne goûtent point le fruit de la sainte parole. Ils sont subtils à juger des pensées, et aveugles sur le besoin qu'ils ont d'en profiter. Ils aiment dans la parole de Dieu ce qui flatte leur oreille, et ils ne recueillent point ce qui pourrait remplir leur cœur d'onction*.

VERSET 131.

Ceci est une métaphore tirée de la difficulté de respirer qu'éprouvent ceux qui sont tourmentés d'un asthme, ou brûlés de la soif ; ils ouvrent la bouche, et tâchent de remédier par l'air extérieur au mal qui les presse. Le Prophète exprime par là l'extrême désir qu'il a de goûter la loi du Seigneur.

Il est remarquable que le mot hébreu dont il se sert pour manifester ce désir, ne se trouve qu'ici dans toute l'Écriture ; d'où l'on peut conjecturer qu'il a voulu faire entendre un désir extraordinaire, et qu'il a regardé la loi de Dieu comme l'aliment dont il ne pouvait ni se passer, ni se rassasier.

RÉFLEXIONS.

Ce prophète, dit S. Augustin, *a ouvert la bouche pour attirer le souffle divin qui lui rendit possible l'accomplissement de la loi. Il a prié, cherché, frappé pour obtenir ce qu'il désirait avec ardeur*. Modèle pour tous ceux que la loi oblige, c'est-à-dire, pour les fidèles de tous les temps. Qu'il y a d'énergie dans

l'expression du Prophète ! il ne respire pas si le Seigneur ne lui donne la force d'accomplir la loi. C'est là toute sa vie, tout son état en ce monde ; et la loi commande l'amour au-dessus de tout, par conséquent il vit d'amour, il périt si l'amour de Dieu se retire de son corps. La respiration n'est pas plus fréquente dans le corps que les actes d'amour ne le sont dans la conduite de ce saint homme, et en général de tous les saints ; car ils se ressemblent tous par l'amour, et toute la différence qu'on peut remarquer entre eux, ne consiste que dans les diverses opérations dont ce saint amour est le principe.

VERSET 132.

Il ne faut pas prendre ici le terme de *jugement* ou de *loi*, comme étant dans ceux qui *aiment le nom du Seigneur*, mais comme étant dans Dieu même par rapport à ceux qui l'*aiment*. Dieu s'est fait, pour ainsi dire, une loi d'avoir compassion de ceux qui *aiment son nom*. Cette loi nous est manifestée par ses promesses ; car Dieu ne peut manquer à ce qu'il a promis. Le Prophète implore donc la miséricorde divine ; et pour l'obtenir, il rappelle l'engagement qu'a pris le Seigneur d'avoir pitié de ceux qui *aiment son nom*, ou plutôt Dieu lui-même, puisque Dieu est son nom, comme nous l'avons observé tant de fois.

La Paraphrase chaldaïque traduit : *Respice in me, et miserere mei, secundùm sententiam diligentium nomen tuum* ; ce qui rend exactement les expressions de l'hébreu et du grec. Cette version a aussi un bon sens. Le Prophète dirait qu'il espère la miséricorde, selon les principes qui règnent parmi les amis de Dieu, selon la persuasion où ils sont tous que Dieu fait miséricorde à ceux qui la demandent humblement.

RÉFLEXIONS.

Quoique ce prophète soit déjà rempli d'amour, il sollicite néanmoins la miséricorde divine, pour nous apprendre que les plus justes ont toujours lieu de craindre, et qu'ils ne doivent jamais perdre le souvenir de leurs péchés. S. Augustin disait avec confiance : *Je vous aime, Seigneur, et ma conscience n'est point en doute sur le sentiment que j'ai de cet amour*. Cependant il ne cessait point de recourir à la miséricorde divine, il priait continuellement pour l'obtenir, il se rappelait ses égarements pour aimer Dieu avec plus d'ardeur. *C'est par le désir que j'ai de votre amour*, disait-il, *que je m'occupe du souvenir de mes iniquités. C'est afin que je goûte avec plus de douceur la grâce que vous m'avez faite en me rappelant à vous*.

VERSETS 133, 134.

Au premier verset le Prophète demande que Dieu prenne soin lui-même de diriger sa course dans la voie des commandements ; c'était le seul moyen d'être soustrait à la tyrannie du péché. Au second il demande de n'être point en butte à la calomnie, afin de garder la loi avec plus de tranquillité et de sûreté. Cette seconde prière fait voir que le Prophète se défiait de ses forces, qu'il craignait que les discours calomnieux ne le détournassent des voies de la justice.

Dans l'hébreu, il y a au premier verset : *Assurez mes pas* ; dans le second, *délivrez-moi de la calomnie de l'homme*. Ces différences sont nulles pour le sens.

RÉFLEXIONS.

Il n'y a que l'amour de Dieu qui puisse détruire dans le cœur de l'homme l'empire de l'iniquité ; sur la terre cet empire n'est jamais détruit parfaitement, parce que nous sentons toujours le poids de la concupiscence, et que nos passions sont de mauvaises racines qui renaissent toujours. Tout ce que l'amour de Dieu opère dans nous, c'est de tenir en bride ces ennemis domestiques, c'est de leur imposer silence, c'est de les réprimer quand ils se révoltent.

Pourquoi ce prophète redoute-t-il si fort les calomnies des hommes ? C'est qu'il parle pour tous les états des justes, et que ceux qui ne sont encore qu'au premier degré de la justice, pourraient être ébranlés de ces discours iniques : c'est que les plus justes pourraient être très-alarmés de ces calomnies, qui tomberaient, indirectement du moins, sur l'honneur de Dieu ; c'est que les calomniateurs étant toujours les émissaires du démon, qui est le premier calomniateur, selon la force même de son nom, il est tout-à-fait dans l'esprit de la religion de demander à être délivré de cette sorte d'épreuve.

VERSET 135.

Le sens de ce verset ne se borne pas à désirer que Dieu jette un regard sur son serviteur, comme dans le verset 133. Le Prophète demande que Dieu *l'éclaire de tout son visage* ; c'est-à-dire, qu'il le conduise dans la voie des commandements avec tant de clarté, qu'il ne s'égare jamais : à quoi il ajoute le désir qu'il a d'être instruit par le Seigneur même, de toutes les conséquences et de tous les rapports de la loi.

RÉFLEXIONS.

Les hommes seraient toujours fidèles à la loi, s'ils étaient attentifs à la lumière divine qui les éclaire. C'est une chose étonnante que l'aveuglement où ils vivent, tandis qu'il est écrit que la *lumière de Dieu est empreinte sur nous*, et que le *Verbe de Dieu éclaire tout homme qui vient au monde*. D'où vient donc cet aveuglement ? des impressions que les images des objets terrestres font sur nous. Dès l'enfance on ne nous apprend point à regarder ces objets comme des fantômes, et à élever nos esprits vers la lumière incréée, qui perce néanmoins jusque dans les ténèbres du premier âge, et qui se fait apercevoir des esprits les plus tardifs. Ses rayons sont purs, mais le faux éclat des créatures est plus sensible et entraîne l'âme. Il se forme ainsi dès le commencement une habitude de ne voir que ce qui frappe les sens ; les passions ajoutent à ces ténèbres par l'ascendant qu'elles prennent sur le cœur, et la lumière divine qui ne s'éteint jamais, ne se fait pourtant plus reconnaître. Il faut sur le retour de l'âge bien des efforts pour recevoir son influence ; encore les plus exercés dans la vie spirituelle ont-ils bien de la peine à s'établir dans cette nudité d'esprit qui n'admet plus les images des sens. Quand ils parviennent avec le secours de la grâce à ce dépouillement intérieur, fruit de la solitude et de l'oraison, alors la lumière de Dieu les éclaire pleinement, et l'âme, dans cet état, fait un progrès sensible dans les voies intérieures. Il est impossible, sans cette doctrine, qui est celle des saints, de rien comprendre à ce que le Prophète nous dit de *la face* de Dieu, qui éclaire et qui enseigne à garder toute la loi.

VERSET 136.

En traduisant l'hébreu mot à mot, on dirait : *Fluenta aquarum descenderunt oculi mei*; et saint Augustin croit que cela peut se dire comme on dit : *Descenderunt montes gressus mei*. Cependant l'expression de notre Vulgate est plus latine. Selon les LXX, il faudrait lire, *quia non custodiunt* ; mais l'hébreu porte la troisième personne du pluriel, et ce verset prouve assez que le psaume est de David ; car c'étaient ses *yeux* qui lui avaient donné occasion de transgresser la loi de Dieu, en voyant Bethsabée. Les auteurs des *Principes discutés* traduisent : *Mes yeux répandent des torrents de larmes, parce qu'ils n'ont point encore pénétré le principe de votre loi*. Je doute beaucoup que ce soit le sens. Du moins n'est-il venu à la pensée d'aucun interprète. Le verbe hébreu signifie *garder, conserver*, quelquefois *observer*, mais jamais *pénétrer un mystère*. C'est l'intérêt du système de la captivité qui a pu suggérer cette manière de traduire. Quelques-uns sous-entendent les *hommes*, et disent : *J'ai versé des torrents de larmes ; parce que la plupart des hommes ne gardent pas votre loi*, ou *parce qu'on ne garde pas votre loi*. Je ne vois pas non plus la nécessité de cette version ; elle est dans la Bible allemande et dans l'anglais Duport.

RÉFLEXIONS.

S. Augustin réprimait la curiosité de ses yeux, en pensant que tous les objets créés, quoique bons en eux-mêmes, ne sont pas celui qui est la bonté essentielle. *Ces choses sont bonnes*, disait-il, *mais Dieu est mon bien.*

Quelque progrès qu'on ait fait dans l'amour de Dieu, on doit toujours pleurer ses péchés. *Qui ne tremblerait, qui ne gémirait*, disait S. Grégoire, *en pensant au mal qu'on a fait, au bien qu'on a omis, aux taches qu'on remarque en soi, au chemin qu'il reste à faire dans la voie du salut ?*

La vie doit être une pénitence continuelle, sans quoi on est toujours en danger de perdre la justice. S. Jean Climaque parlait à des justes, et il ne laissait pas de leur dire : *Que la componction soit votre mère, que votre épouse soit la pensée continuelle de la mort, que vos enfants soient les gémissements du cœur. Enfin n'ayez pour père que celui qui peut et qui veut vous décharger de vos péchés.*

Le Prophète versait des torrents de larmes, parce que ses yeux l'avaient égaré; mais est-il un seul de nos sens qui ne soit également coupable ? Disons tous avec l'Apôtre : *Je sais que nul bien n'habite en moi, c'est-à-dire, dans ma chair ;... malheureux ! qui me délivrera de ce corps de péché ?*

VERSETS 137, 138.

La lettre de ces versets paraît facile et le sens en est profond. Le Prophète ne se répète point, il ajoute toujours de nouveaux traits au tableau immense qu'il trace de la loi. Il loue ici la justice du législateur, de la loi, de l'imposition de la loi et des conséquences de la loi. Dieu est législateur et la justice essentielle. La loi émanée de lui ne comprend que des devoirs justes; l'imposition de la loi est pleine de justice, puisque les hommes doivent obéir à Dieu; enfin les conséquences de la loi sont justes par les promesses et les menaces qu'elle renferme. La vérité de Dieu garantit la justice et la certitude de ces conséquences. Je ne doute pas qu'en approfondissant ces versets, on n'y découvre encore d'autres rapports de justice. Cette matière est infinie, et je voudrais voir sur la justice de Dieu un traité entier, supposé qu'il soit au pouvoir de l'homme d'en faire un ; car la justice divine est peut-être un mystère encore plus incompréhensible que celui de sa puissance.

RÉFLEXIONS.

On a demandé *s'il y avait deux justices, l'une pour Dieu, l'autre pour les hommes?* c'est-à-dire, *l'une propre de Dieu, l'autre propre des hommes.* Cette question était insidieuse, parce qu'on voulait en conclure que tout ce qui nous paraîtrait injuste dans les hommes, serait aussi injuste dans Dieu, parce qu'on prétendait infirmer par-là le dogme de l'éternité des peines; parce qu'on croyait pouvoir établir sur ce principe l'indifférence à l'égard de toutes les religions. Pour répondre cependant à la question, je dis qu'il y a en effet deux justices, l'une pour Dieu, et l'autre pour les hommes, c'est-à-dire qu'il n'y a point de droit qui soit commun à Dieu et aux hommes. Ceux-ci se doivent réciproquement des égards, auxquels Dieu n'est point tenu vis-à-vis de nous. Nul homme, par exemple, ne peut attenter à la vie d'un autre, le dépouiller de ses biens, refuser de lui payer ce qui lui est dû. Tout homme est obligé d'obéir à ceux de qui il dépend, d'être reconnaissant des services qu'on lui a rendus, etc. Or, qui peut dire que ces devoirs regardent Dieu, qui est le maître absolu de la vie et des biens de tous les hommes, qui est l'être indépendant de tout autre être, qui se suffit à lui-même, et qui n'a besoin des services de personne? Il y a donc nécessairement un droit de Dieu, très-différent du droit des hommes ; il y a une justice de Dieu qui n'est point celle des hommes. Ceux-ci ont pour règle de leur justice la loi divine, soit naturelle, soit révélée; l'une et l'autre sont émanées de Dieu, mais n'obligent pas Dieu. Si Dieu n'avait pas créé les hommes, il n'y aurait ni loi naturelle ni loi révélée; et si Dieu anéantissait le genre humain, ces lois cesseraient d'exister. Dieu de son côté a aussi une règle pour la justice, mais cette règle est sa sagesse : nous savons que tout ce qui émanera de sa justice sera très-sage; mais nous ne mesurons pas l'étendue de cette sagesse, nous n'en connaissons pas les rapports, et ce qui ne paraîtrait pas conforme à notre justice, pourrait être de la part de Dieu un acte de la justice la plus exacte et la plus irréprehensible. Sa sagesse pourrait lui avoir dicté cet acte dont nous ne pénetrons pas les raisons. *O homme*, disait l'Apôtre, *qui êtes-vous pour oser répliquer à Dieu ?... O profondeur*, ajoutait-il, *de la sagesse et de la science de Dieu ! que ses jugements sont incompréhensibles, que ses voies sont impénétrables !*

Au reste, l'Apôtre ne parle point ainsi pour jeter les hommes dans le trouble et dans la perplexité. Les saintes Ecritures nous déclarent sur la justice de Dieu tout ce qu'il nous importe de savoir pour nous maintenir dans la paix et dans la confiance; elles nous disent que Dieu veut le salut de tous les hommes; qu'il ne juge personne que selon ses mérites; qu'il désire la conversion du pécheur, et non sa mort; que les dons de sa grâce sont encore plus grands que nos péchés, etc.

Ces vérités et tant d'autres qui nous ont été révélées, ne nous dévoilent pas tous les mystères de la justice divine, mais elles suffisent pour appuyer notre espérance ; elles ne nous ôtent pas la crainte des jugements de Dieu; cette crainte est trop salutaire pour qu'aucune révélation doive ou puisse l'affaiblir; mais elles nous apprennent à compter sur la miséricorde divine, à profiter des dons de son amour, à croire qu'il ne nous manque rien de sa part pour l'œuvre qu'il nous a confiée, qui est le soin de notre âme et la grande affaire du salut.

VERSET 139.

D'après les LXX, la plupart des anciens lisaient : *Zelus tuus*, qui rend au fond le même sens; car le zèle dont le juste est animé, peut être appelé le *zèle de Dieu*, parce que Dieu en est l'objet; c'est ainsi que l'Apôtre disait : *Je suis animé pour vous du zèle de Dieu.* Son âme était enflammée de zèle, à cause de l'intérêt de Dieu et de sa gloire.

Le Prophète parle d'*ennemis qui avaient oublié la loi de Dieu*. ce n'étaient donc pas les Babyloniens, puisqu'ils ne connaissaient pas cette loi; il dit que c'étaient *ses ennemis*, par conséquent des gens qui en voulaient à sa personne. Ce n'étaient donc pas des Juifs captifs à Babylone : on ne prouve par aucun trait d'histoire que ces Juifs persécutassent Daniel, ou quelque autre de leurs compatriotes captifs comme eux. Il est bien dit que Daniel et ses compagnons s'abstenaient des viandes dont usaient les Babyloniens ; mais on ne voit pas qu'ils aient essuyé à ce sujet aucune persécution de la part de leurs frères. Il reste donc que ces ennemis fussent des Juifs de Jérusalem : ce qui convient fort au temps de David et aux traverses dont son histoire fait mention.

RÉFLEXIONS.

On voit ici un zèle pur et bien réglé. Le Psalmiste ne parle point de ses intérêts, mais des intérêts de Dieu ; il ne dit point qu'il s'est élevé avec force contre ses ennemis; mais qu'il s'était *consumé* de chagrin, parce qu'ils oubliaient la loi divine. S'il avait pu empêcher ce désordre, il se serait armé de tout ce que la religion, la raison et l'autorité lui auraient fourni pour venger l'honneur de Dieu; mais apparemment que le scandale était devenu trop public, et qu'il l'aurait augmenté en s'y opposant de vive force. Il supporte donc cette épreuve, et il se contente de gémir en la présence de Dieu. La plupart des scandales du siècle sont encore de nature à résister au zèle le plus ardent;

mais il est toujours possible à l'homme juste de répandre son âme devant Dieu, de pratiquer les œuvres de la pénitence, afin de réparer par ces saintes rigueurs l'outrage fait à la majesté divine. *C'est une sainte affliction*, disait S. Augustin, *que d'être touché des vices du prochain, et de s'en éloigner ; de les pleurer, et de s'en garantir ; de se livrer à la douleur, et non à la contagion de l'exemple.*

VERSET 140.

Le sens du texte est que *la parole de Dieu est pure comme l'or qui a subi l'épreuve du feu ;* ce qui ne contredit point nos versions; car l'or, au sortir du creuset, est comme du feu. Le Psalmiste veut dire qu'il n'y a rien de plus vrai, de plus pur, de plus efficace que la parole de Dieu, et que ce sont ces qualités qui lui inspirent tant d'amour pour elle.

RÉFLEXIONS.

Malheur à quiconque se fait le censeur de la parole de Dieu ; il éprouvera un jour qu'elle est, comme dit le prophète Jérémie, *semblable à un feu dévorant, et à un marteau qui brise les pierres.* La parole de Dieu annoncée aux hommes est l'image du Verbe éternel, principe de toute vérité. Cette parole a été inspirée aux écrivains sacrés par le Saint-Esprit, qui est l'amour essentiel et qui s'est communiqué aux hommes sous le symbole du feu. J.-C. vengera sa parole, et le Saint-Esprit consumera par le feu les ennemis de ses divines inspirations.

Heureux quiconque reçoit dans son cœur les traits de la sainte parole! *Elle est pleine de vie et d'efficace*, dit l'Apôtre, *elle pénètre plus avant qu'aucun glaive à deux tranchants; elle va jusqu'à faire la dissection de l'âme et de l'esprit, des jointures et des moelles ; elle démêle les pensées et les intentions du cœur.* Toutes ces opérations conviennent aussi au feu, qui est l'agent le plus actif et le plus efficace qui nous soit connu. Les saints disent que la parole de Dieu blesse et embrase ; c'est donc un glaive et une flamme. Et toute l'Ecriture est remplie de ces expressions métaphoriques, pour nous faire concevoir quelque chose de l'activité de cette sainte parole. Faut-il s'étonner de l'amour qu'elle inspirait au Prophète? Livrons-nous à elle, recevons-la dans le fond de notre âme, et nous comprendrons bientôt la vérité cachée sous ces figures.

VERSET 141.

Ce verset peut s'entendre de David qui était le plus jeune et le moins considéré dans sa famille, lorsqu'il fut choisi pour monter sur le trône. Les saints Pères l'entendent des Gentils qui par rapport aux Juifs étaient les plus jeunes et les moins estimés parmi ceux qui entrèrent dans l'alliance de Dieu; mais qui, par l'attention qu'ils donnèrent à la prédication de l'Evangile, méritèrent la préférence sur Israël opiniâtre et endurci. Ceux qui voient dans ce psaume la captivité de Babylone, expliquent ce verset de Daniel qui était jeune et peu considéré des autres Juifs, mais qui fut plus fidèle qu'eux à la loi de Dieu. Si ce psaume est une instruction donnée à Salomon, David a pu lui suggérer ce qu'il devait penser de lui-même : savoir, qu'il n'était qu'un jeune homme peu estimable encore à cause de son peu d'expérience, mais qu'il devait faire son occupation des saintes ordonnances de Dieu. Enfin, comme ce psaume est tout moral, tout fidèle qui s'en occupe doit penser de lui-même qu'il n'a ni connaissance, ni force, ni expérience, ni considération, et qu'il n'a d'autres ressources que la soumission à la loi de Dieu.

RÉFLEXIONS.

Ce verset ne convient peut-être mieux à personne qu'aux vieillards qui ont long-temps erré dans les voies du monde, et qui sur la fin de leurs jours, veulent rentrer dans celle de Dieu. Ils peuvent n'avoir pas oublié entièrement la loi divine, et c'est même le souvenir de cette loi que la grâce fait servir à leur inspirer des désirs de conversion ; mais alors ils sentent que, par rapport à cette loi et à toute la science du salut, ils ne sont que des enfants, et qu'ils ont besoin d'en revenir aux premiers éléments de la religion. Cette vue les humilie, ils sont obligés de s'avouer ignorants, malgré toutes les autres connaissances qu'ils ont pu acquérir dans le monde. Tout leur paraît nouveau dans la loi, surtout dans le premier article qui prescrit l'amour de Dieu. Eh! ils n'ont presque pas l'idée de cette obligation si essentielle et des devoirs qu'elle impose. Dans l'Evangile il n'y a pas un mot qui ne leur paraisse une nouveauté. Dans le dogme de la vie future tout leur paraît contradictoire à ce qu'ils ont pensé jusqu'alors. Dans la personne de J.-C., ils développent des rapports qui ne leur étaient jamais venus en pensée. Enfin ils se regardent comme transportés dans une région inconnue; ils interrogent tous les guides, et ils leur disent, comme le Prophète, qu'ils ne sont que des *enfants*, et qu'on doit avoir compassion de leur ignorance. Heureuse disposition, elle est le principe de la sagesse : *Heureux le jeune homme*, disait S. Ambroise, *qui vit bien, et heureux le vieillard qui a bien vécu!* je puis ajouter : *Heureux le vieillard qui, après avoir mal vécu, se fait jeune pour commencer à bien vivre !*

VERSET 142.

Ce verset est le résultat du précédent. Celui qui s'est occupé continuellement des lois divines, confesse dans toute la sincérité de son cœur, que ces lois sont pleines de justice et de vérité, et que le caractère qui les distingue de toutes les lois humaines, c'est qu'elles doivent subsister éternellement.

RÉFLEXIONS.

Tout, dans la religion, est pour l'éternité ; et les hommes ne pensent qu'au temps, non pour le bien employer, mais pour le dissiper. La plupart des hommes ne croient point l'éternité; quand on leur en parle, ils s'imaginent ou que c'est une fable, ou que, si c'est une vérité, elle ne sera point pour eux. La seule chose dont ils ne doutent point, c'est qu'ils mourront; mais, disait S. Pierre Chrysologue, c'est *justement la pensée de la mort qui les rend incrédules ; car elle leur dit : Pourquoi vous inquiétez-vous de ce qui viendra après la mort? Ces choses-là sont futures, pourquoi leur sacrifiez-vous ce qui est présent? Qui est venu de cette région inconnue pour vous en dire des nouvelles? Profitez du temps qui vous reste ; buvez et mangez, vous mourrez demain.* Ce discours impie n'est pas toujours dans la bouche des mondains, mais il est dans leur cœur et dans leur conduite. Cependant voici un prophète qui leur dit que *la loi de Dieu est la vérité même*, et que *l'accomplissement de ses jugements doit se faire dans l'éternité.* Personne n'est revenu de l'autre vie; mais J.-C. est venu du séjour de l'éternité, il nous a dit ce qu'elle est, il y est rentré pour décider un jour si nous serons dignes d'y entrer après lui. Si Dieu est éternel, ses récompenses et ses châtiments le sont aussi; si sa loi est la vérité même, l'avenir dont parle cette loi est certain. La différence des temps ne change rien à la vérité, et le délai des événements n'empêche pas qu'ils ne doivent arriver.

VERSET 143.

L'hébreu dit, *mes délices;* j'ai déjà remarqué que les LXX ont coutume de traduire par *méditation*, et que c'est au fond le même sens. Il y a beaucoup de force dans cette expression : *La tribulation et la détresse m'ont trouvé.* Dans cette vie les traverses et les souffrances sont, pour ainsi dire, toujours à la recherche des hommes. Elles observent, en quelque sorte, le moment de troubler leur repos. Le remède est de méditer la loi de Dieu, et d'en faire ses délices.

RÉFLEXIONS.

Si quelqu'un se vantait d'avoir le talent d'échapper

UNIVERSIDAD DE NUEVO LEON

à toutes les tribulations, on serait en droit de dire de lui ce que l'apôtre S. Jean disait de ceux qui prétendraient être exempts de tout péché, *qu'ils se trompent eux-mêmes, et que la vérité n'est point dans eux*. Les traverses nous *trouvent* partout; elles naissent de l'abondance même et des plaisirs; elles nous attaquent dès l'enfance, et nous poursuivent jusque dans la vieillesse, ou plutôt jusqu'à la mort. Dieu qui connaît mieux que nous notre misère ne nous a donné qu'une seule arme défensive contre cet ennemi; c'est la méditation de sa loi. S. Paul n'en connaissait point d'autres, et il en usait si bien qu'il se glorifiait même dans ses souffrances. C'est que la loi divine nous fait envisager dans nos peines la volonté de Dieu et les récompenses de Dieu; quiconque ne croit ni Dieu ni vie future, souffre sans consolation. Les disgrâces le *trouvent*, quelques mesures qu'il prenne pour les éviter; et il ne *trouve* rien qui le dédommage. Le monde est plein de tant de traverses, qu'il semblerait que la loi de Dieu devrait être l'occupation de la plupart des hommes, puisque c'est le seul moyen de soulager leurs peines; mais les hommes n'entendent point leurs véritables intérêts. Ils ne sont attentifs qu'à multiplier leurs misères et à rejeter ce qui en est le remède.

VERSET 144.

Il ne suffit pas de vouloir méditer la loi de Dieu, il faut en avoir l'intelligence, et c'est ce que demande ici le Prophète; sans quoi il ne pourrait espérer la vie, la véritable vie qui est celle de la grâce en ce monde et de la gloire dans l'éternité. Il répète que la loi de Dieu est l'équité même, et qu'elle subsistera éternellement. C'est ce qui l'anime à prier avec ardeur et avec constance.

RÉFLEXIONS.

Quand le chef du genre humain transgressa le précepte que Dieu lui avait donné, il perdit de vue les trois choses que marque le Prophète : d'abord, que ce précepte était très-juste; en second lieu, qu'il était éternel dans ses conséquences; en troisième lieu, que la vie était attachée à l'observation de cette loi. C'est aussi ce qui arrive à tout pécheur; la passion lui ôte l'intelligence de la loi; il agit comme si elle était injuste, ou passagère, ou indifférente pour la vie de l'âme. Le juste au contraire voit toujours dans la loi divine, la justice, l'éternité et la vie; la justice de Dieu qui commande, l'éternité de la loi qui est commandée, et la vie qui est la récompense de l'observation du commandement. La loi évangélique possède encore plus parfaitement que la loi ancienne, les qualités dont parle le Prophète : elle est l'ouvrage du juste par excellence; elle ouvre la porte de l'éternité bienheureuse; elle donne la vie de la grâce. Aussi J.-C. dit-il qu'il est la *voie*, la *vérité* et la *vie*; la *voie* qui conduit à l'éternité, la *vérité* qui ne peut tromper ni être trompée, la *vie* qui a détruit la mort.

VERSETS 145, 146.

L'hébreu dit encore au premier verset : *Justificationes tuas custodiam*, et nos versions, *requiram*, selon une observation que nous avons faite bien des fois : il paraît que *requiram*, est préférable, parce que sans cela le même mot reviendrait dans ces deux versets; et en effet les interprètes mettent *custodiam* dans tous les deux, quoiqu'il y ait deux différents mots dans le texte.

Au second verset l'hébreu met, *et custodiam*, et non, *ut custodiam*. Ces différences ne sont rien pour le sens. Il est visible que ces deux versets expriment le désir ardent qu'a le Prophète d'observer la loi.

RÉFLEXIONS.

S. Augustin observe très-bien que le cri *du cœur* marque la grande attention de celui qui prie, et l'intention vive et efficace qu'il a d'être exaucé. *Je crois*, ajoute-t-il, *que plusieurs l'ont quelquefois, que très-peu l'ont fréquemment, et je ne sais si quelqu'un l'a toujours*. C'est surtout l'attention qui nous échappe : *Les esprits malins*, dit S. Grégoire, *assiègent nos pensées, afin de pouvoir se rendre maîtres de notre intérieur, et le tenir sous le joug de leur tyrannie*.

Quand le Prophète demande *le salut afin de garder les commandements*, il entend la protection divine contre les ennemis du salut; car ces ennemis font tous leurs efforts pour détourner les fidèles de l'obéissance à la loi. L'Apôtre reprochant aux Galates leur infidélité à l'égard de l'Évangile, demande *qui les a ensorcelés?* C'est en effet par une sorte de charme que nous abandonnons la loi pour nous livrer au péché. Toutes les raisons possibles parlent en faveur de la loi, et nous semblons les ignorer ou les réfuter quand il s'agit de satisfaire nos passions. Il n'y a que la haine du Seigneur qui puisse rompre ce charme et nous délivrer de ces prestiges. C'est là le *salut* que demande le Prophète, et à son exemple toute âme fidèle.

VERSETS 147, 148.

Le terme *in maturitate* signifie ici, *de bonne heure*, et répond à l'hébreu, *in crepusculo*. Au second verset l'hébreu dit : *Præevenerunt oculi mei vigilias* : ce qui revient au même sens; car devancer le lever de l'aurore, c'est se lever avant que les autres hommes quittent le sommeil pour veiller à leurs affaires.

Le Psalmiste veut dire qu'il a fait toute la diligence possible pour méditer la loi du Seigneur, pour lui adresser ses prières. Il marque que sa confiance en Dieu lui a inspiré cette vigilance.

RÉFLEXIONS.

On voit, par plusieurs endroits des Psaumes, que la pratique du Prophète était de prier durant la nuit, de prévenir par ce saint exercice le lever de l'aurore; et cette pratique fut aussi celle de tous les saints. Je ne crois pas qu'il y en ait eu un seul qui n'ait interrompu son sommeil pour présenter à Dieu les prémices de sa journée. Les ouvrages des saints Pères sont remplis d'exhortations sur ce sujet. *Ce n'est point assez*, disait S. Ambroise, *de prier le jour; il faut se lever la nuit pour ce saint exercice. J.-C. lui-même nous en a donné l'exemple, puisqu'il passait les nuits en oraison*. Saint Augustin raconte que sa mère, sainte Monique, étant à Milan, se rendait la première aux assemblées qui se faisaient de nuit dans l'église avec le saint évêque Ambroise. Il est aisé de sentir les avantages de cette pratique. Outre le sacrifice qu'on fait à Dieu de son repos, l'esprit est bien plus porté au recueillement dans le silence de la nuit, que dans le tumulte du jour; les passions sont plus calmes, le cœur plus fervent. Dieu seul est avec l'âme, le monde est comme éclipsé. *Vous n'êtes pas plus élevé en dignité*, disait S. Chrysostôme, *que le saint roi qui disait : Je me suis levé au milieu de la nuit pour reconnaître la justice de vos lois*.

VERSETS 149, 150.

Je joins ces deux versets, parce que le second est comme la preuve ou le motif du premier. Le Prophète implore la miséricorde divine et sa justice; il demande la vie, parce que ses persécuteurs ne pensent qu'à l'iniquité, et s'écartent entièrement de la loi de Dieu.

Quelques-uns traduisent les LXX : *persequentes me iniquitate*, ou *iniquè*; mais notre version est conforme à l'hébreu, à la version de S. Jérôme et de la plupart des hébraïsants.

RÉFLEXIONS.

C'est toujours dans Dieu un acte de miséricorde quand il écoute nos prières, et quand il nous rend la vie de la grâce. Cependant le Prophète attribue aussi cette résurrection spirituelle à la justice divine, parce que Dieu a promis de l'accorder aux vrais pénitents. On a besoin de cette miséricorde et de cette vie pour résister aux ennemis du salut. Ils ont comme deux termes présents à leurs yeux : celui de l'iniquité vers

lequel ils tendent, et celui de la loi divine dont ils s'écartent toujours. La route qui mène au premier est spacieuse; la plupart des hommes y entrent en foule; la voie qui conduit à la loi est étroite; très-peu ont le courage de s'y engager. Mais à l'extrémité de la première route est la mort, et à l'extrémité de la seconde est la vie. La première livre au démon, et la seconde remet l'homme juste dans le sein de J.-C. Y a-t-il à balancer entre ces deux voies?

VERSETS 151, 152.

Le premier verset peut avoir quatre sens : ou bien : *Vous êtes près de ces persécuteurs pour les punir*; ou : *Vous êtes près de moi pour me secourir*; ou : *Votre loi est près de nous, et il n'est pas nécessaire de la chercher au loin*; ou enfin : *Soyez près de moi, Seigneur*; mais ce dernier sens, qui peut se concilier avec l'hébreu, ne se concilie pas également avec notre version qui ne porte pas *ades*, mais *es*. Dans ce même verset, au lieu de *vos voies*, le texte dit, *vos commandements*: c'est toujours le même sens.

Le Prophète oppose ici aux persécuteurs et aux persécutions les caractères de la loi, qui est toujours près de nous, pleine de vérité et éternelle. Ce qu'il dit, qu'il a connu la loi *dès le commencement*, se rapporte à son éducation comparée avec la doctrine de ses ancêtres : car la loi est aussi ancienne que le monde, et tous les patriarches l'ont connue dans sa partie principale qui regarde les mœurs.

RÉFLEXIONS.

Vous êtes près, Seigneur; ce mot a occupé tous les saints, et il comprend l'exercice de notre foi, la consolation de notre vie; il est la base de l'oraison, le grand motif de la crainte salutaire, l'aiguillon de l'amour. Jamais saint Augustin ne le perdait de vue : *Vous étiez*, dit-il, *au-dedans de moi, et j'étais au-dehors; je vous y cherchais, et je m'y livrais, tout défiguré par le péché, aux objets que vous avez revêtus de beauté; vous étiez avec moi, et je n'étais pas avec vous*. Puis, appréciant au juste la présence de l'Etre divin qui est partout, et qui n'est pas circonscrit par l'espace, il s'écriait : *Ah! nous nous éloignons de vous, et il n'y a cependant point de lieu entre vous et nous; nous vous approchons de vous, et il n'y a point de lieu*. Paroles sublimes et qu'on ne peut trop méditer!

Toutes les voies de Dieu sont la vérité même. Dieu est vrai en tout; dans son essence, dans ses lois, dans ses promesses, dans ses menaces, dans ses jugements, dans ses Ecritures, dans ses inspirations. Si l'homme n'avait pas péché, il aurait bien plus de moyens pour connaître la vérité, qu'il ne lui en reste depuis sa chute. Sa raison et ses sens, qui en sont les deux principes, ne le tromperaient pas, comme ils le trompent aujourd'hui; car les sens nous séduisent sans cesse par de fausses apparences, et la raison nous détermine par de fausses maximes, et par de fausses conclusions. Nous aimons pourtant encore la vérité, mais nous ne la cherchons point en Dieu, qui en est la source.

Dieu a établi ses droits; ce mot m'explique l'origine des lois naturelles : elles sont de Dieu, mais elles ne sont pas nécessaires comme Dieu; car si Dieu ne s'était pas déterminé très-librement à créer l'homme, ces lois n'auraient point été établies. Il est vrai que la création de l'homme une fois supposée, ces lois ont été une conséquence nécessaire de cette création, parce que ces lois ont une proportion naturelle et manifeste avec la constitution de l'homme; et c'est aussi par cette même raison que Dieu ne peut dispenser de ces lois, quoiqu'il puisse, en vertu de son souverain domaine, changer l'objet ou la matière de quelques-unes, comme quand il ordonna aux Israélites d'emporter les vases d'or et d'argent des Egyptiens. Dieu était le maître suprême de ces biens, et il pouvait les donner à qui il voulait; mais la loi qui défend de prendre le bien d'autrui, subsistait toujours.

Enfin *les lois de Dieu sont éternelles*, non qu'elles doivent subsister toute l'éternité; celle de l'amour de Dieu est la seule qui aura lieu dans la bienheureuse patrie, et elle n'y subsistera pas même, en sorte qu'il soit libre de l'accomplir ou de la transgresser. Mais toutes ces lois sont éternelles, parce que les promesses attachées à l'observation de ces lois, seront accomplies dans l'éternité.

VERSETS 153, 154.

L'hébreu dit autant *affliction* qu'*humiliation*. Le sens du Prophète est clair : il se sent environné d'ennemis, il demande que le Seigneur l'en délivre à cause de ses promesses; et il représente aussi qu'il n'a point oublié la loi du Seigneur; non qu'il osât se croire irréprochable, mais ses égarements ne lui avaient pas fait perdre le souvenir de ce qu'il devait à Dieu. D'ailleurs il avait satisfait à la loi en faisant l'aveu de sa faiblesse.

Si ce prophète n'avait en vue que d'être délivré de la captivité de Babylone, j'ose dire qu'il répétait trop souvent cette prière. Il parlait de sa délivrance, comme de l'unique bien qu'il désirât, comme de la vie unique qu'il eût à espérer. Eh! quand il aurait obtenu ce qu'il souhaitait, n'aurait-il pas été comme les autres hommes, sujet à toutes les misères de l'humanité? Cette vie qu'il aurait demandée, n'aurait-elle pas été, comme il le dit tant de fois ailleurs, semblable à la fleur qui se fane en un jour, et à l'ombre qui s'évanouit au bout de quelques moments? L'esprit de prophétie aurait été dans lui aussi borné que charnel, s'il ne lui avait inspiré que ces sentiments; mais en se livrant aux objets spirituels, en demandant à être délivré des ennemis du salut, tout son discours est grand, noble, utile à toute l'Eglise, qui en effet, depuis tant de siècles, fait ses délices de ce beau cantique.

RÉFLEXIONS.

Le Prophète dit qu'il n'a point oublié la loi de Dieu; *or*, dit très-bien saint Grégoire, *celui qui pense à cette sainte loi, doit toujours fixer les yeux de son cœur vers la fin, c'est-à-dire, méditer sans cesse sur le moment où il passera de ce monde dans l'éternité*. En effet, la loi de Dieu est pour cette fin, c'est le terme des obligations qu'elle impose; nulle différence entre l'état de la synagogue et celui de l'Eglise, entre les devoirs du Juif et ceux du chrétien.

Le Prophète représente son *humiliation*, son *affliction*, sa misère; et il a une si grande idée de la bonté de Dieu, qu'il se contente de dire : *Voyez*, Seigneur, *combien votre serviteur est humilié et affligé*. Les sœurs de Lazare ne dirent aussi à J.-C. que ce mot : *Seigneur, celui que vous aimez est malade*. Il y a un grand sentiment de foi dans ces courtes paroles; et il n'est aucun temps de notre vie où nous ne puissions les répéter en la présence de Dieu, car il n'en est aucun où nous ne soyons misérables et languissants.

Le Prophète demande que Dieu *prenne sa cause en main* contre les ennemis du salut, qui sont aussi ceux de Dieu. Tous les autres adversaires qui nous molestent en cette vie, sont plutôt des amis que des ennemis, puisqu'ils nous aident à avancer l'œuvre de notre salut. C'est la doctrine de J.-C., des apôtres et de tous les saints. *Buvez à longs traits la tribulation*, disait S. Ambroise, *car il est nécessaire que nous entrions dans le royaume de Dieu par la voie des souffrances. Buvez-les donc, de sorte que le sentiment de la tribulation pénètre tout l'intérieur de votre âme. Buvez la douleur d'un homme affligé avec les dispositions d'un homme patient*.

VERSET 155.

Quelques-uns traduisent en style d'imprécation : *Que le salut soit loin des pécheurs*. Je n'approuve point cette version, qui n'est ni dans la lettre de l'hébreu, ni dans celle des LXX. Le Prophète se contente d'exposer ce qui est, et ne souhaite aucun mal aux pécheurs, beaucoup moins la perte du salut que les

châtiments temporels. Au reste la cause qui éloigne les pécheurs du salut, est évidente; c'est qu'ils ne prennent aucun soin de la loi du Seigneur.

Je crois qu'on pourrait prouver par ce verset qu'il ne s'agit point ici de la captivité de Babylone. Sa durée avait été prédite par Isaïe, par Ezéchiel, par Jérémie, par Daniel lui-même. Tous les Juifs, tant justes que pécheurs, devaient remplir cette prédiction, et tous, à la fin des soixante-dix années de cet esclavage, devaient obtenir la permission de retourner dans leur patrie. Les justes ne pouvaient donc par leurs prières obtenir leur délivrance avant la fin des soixante-dix années, et les pécheurs ne pouvaient à ce terme en être frustrés. Comment notre Prophète pourrait-il dire ici que *le salut* ou *la la délivrance est loin des pécheurs*, c'est-à-dire, qu'ils n'y participeront point? Les auteurs des *Principes discutés* qui sont plus qu'aucun autre interprète dans ce système de la captivité, traduisent: *Nul espoir de délivrance pour les impies*: comment cela? est-ce qu'ils devaient tous mourir à Babylone? est-ce qu'il n'y eut que des justes, des hommes fidèles à la loi qui retournèrent à Jérusalem? Cela n'est nullement probable; on voit même sous Néhémie et sous Esdras qu'un grand nombre de ces captifs avaient violé la loi en s'alliant avec les Gentils; on voit que la plupart avaient presque oublié la loi, et cela n'est pas surprenant, s'il est vrai que les dix tribus du royaume d'Israël eurent part à la délivrance accordée par Cyrus, par Darius et par Artaxerxès.

RÉFLEXIONS.

J.-C. dit: *Si vous voulez obtenir la vie, gardez les commandements*. La *vie*, c'est le *salut*; par conséquent ceux qui n'ont nul soin de garder les commandements, ne peuvent parvenir au salut; par conséquent *le salut est loin d'eux*. Or, tels sont les *pécheurs*, selon le Prophète et selon toutes les Ecritures. Les plus éloignés du salut sont ceux qui recherchent les commandements, non pour les garder, mais pour les censurer, pour les réduire en problèmes. *La piété*, dit saint Augustin, *les recherche en croyant, et la vanité en disputant*. C'est le ton de notre siècle; on y parle beaucoup de religion, mais pour en attaquer les principes, on se met parmi les esprits du premier ordre, quand on a trouvé quelque subtilité contre la loi ou contre les mystères. Les clartés de la religion, on les laisse pour en augmenter les obscurités. On demande raison de ce qui ne peut être expliqué, et l'on fait taire la raison pour ne pas admettre ce qui est revêtu de tous les caractères de la vérité. Tant que la vanité dominera parmi les hommes, il y aura toujours des raisonneurs de cette espèce, et tant que les passions tiendront sous le joug du cœur humain, ces raisonneurs auront des disciples. La route du salut est une voie d'humilité, de docilité et de bonne foi; qualités rares, parce que l'homme est présomptueux, et cherche des illusions pour se tromper lui-même.

VERSET 156.

L'hébreu dit proprement, *vos tendres compassions*. Il emploie un mot qui désigne des entrailles paternelles. Le Prophète reconnaît cet attribut en Dieu, et il demande encore la vie conformément aux promesses. Plus ce saint homme approche de la fin de son psaume, et plus il demande la *vie*, parce que c'était le fruit le plus précieux qu'il pût espérer de sa longue prière. Il implore, pour l'obtenir, les grandes miséricordes du Seigneur, parce que depuis le péché, l'homme est dans la mort, et qu'il ne peut obtenir la vie que de la miséricorde infinie de Dieu.

RÉFLEXIONS.

Tous les hommes désirent la vie, mais très-peu la véritable vie, qui est celle de la grâce; très-peu connaissent J.-C., qui est l'auteur de la vie. Les saints Pères me paraissent admirables dans le soin qu'ils prenaient de parler sans cesse de la vie à leurs auditeurs. S. Augustin ne tarissait point sur cet objet; il répétait à tout instant que l'amour de Dieu est la vie de notre âme; que le désir de la vraie vie, qui n'est qu'en Dieu, doit nous faire mépriser cette vie mortelle; que l'enfer n'est un séjour d'horreur que parce qu'on y est mort à la véritable vie; et qu'on y vit perpétuellement pour la mort; que cette vie terrestre, en comparaison de la vie éternelle, est une mort, etc. Ce sujet est infini dans les ouvrages de ce saint docteur, parce qu'il connaissait bien l'Evangile, qui est le livre de la vie, et la vocation du chrétien, qui est de mourir à tout, pour vivre éternellement. Les prophètes n'avaient pas entendu comme nous la *parole de vie* qu'ont prêchée les apôtres; mais ils savaient comme nous que le *juste vit de la foi*, que pour *vivre il fallait chercher le Seigneur*, qu'il y avait *une terre des vivants*, que les patriarches en quittant la terre étaient passés à une meilleure vie, puisque Dieu long-temps après leur mort, prenait plaisir à se dire le Dieu de ces saints hommes. Tout parle de la vie dans les deux Testaments, parce que l'un et l'autre enseignent la justice. Il n'y a que le monde qui parle de la mort, parce que le monde est le séjour des pécheurs.

VERSETS 157, 158.

Quelques hébraïsants traduisent ainsi le second verset: *J'ai vu des gens qui agissent avec perfidie, et le dégoût* ou *le trouble m'a pris*, etc. On voit que la différence est fort petite, ou plutôt nulle pour le sens.

Ce n'était pas sans raison que le Prophète demandait la vie de la grâce; il était investi d'ennemis, de persécuteurs, de perfides, de violateurs de la loi. Au premier verset, il faut entendre les ennemis du salut; et dans le second, leurs émissaires, leurs disciples, ou leurs partisans. Les ennemis du salut persécutent, et les pécheurs donnent des scandales qui remplissent les justes d'amertume.

RÉFLEXIONS.

S. Augustin appliquant le premier de ces versets à l'état de l'Eglise des premiers siècles: *Nous voyons*, dit-il, *l'accomplissement de cet oracle du Prophète; toute la terre est teinte du sang des martyrs, le ciel est embelli des couronnes des martyrs, les églises sont ornées des mémoires des martyrs, les jours sont distingués par les fêtes des martyrs, les guérisons se multiplient par l'intercession des martyrs. Pourquoi tant de merveilles, sinon parce qu'il y a eu un homme persécuté, calomnié, et fidèle néanmoins aux volontés du Seigneur? Nous reconnaissons ces choses, et nous en rendons grâces au Seigneur notre Dieu*. Cette explication est dans le genre mystique; mais elle a l'avantage d'édifier et de rendre témoignage en même temps à l'ancienne tradition de l'Eglise sur le culte des saints, sur la confiance des fidèles dans leur intercession, et sur les grâces extraordinaires qu'on obtenait par leurs mérites. Quand on compare ce texte d'un aussi grand homme que l'était saint Augustin, qui d'ailleurs n'écrivait que ce qu'il voyait, avec les déclamations des hérésiarques de ces derniers temps contre l'honneur que l'Eglise catholique rend aux saints, on est tout étonné que ces hommes nouveaux aient pu entraîner tant de peuples dans leur parti.

VERSET 159.

Le Prophète oppose ses sentiments à ceux des prévaricateurs. Il a aimé la loi, il a séché de douleur en voyant qu'on la trangressait. Il demande au Seigneur de vouloir considérer l'état de son cœur, et lui rendre la vie par un effet de cette miséricorde infinie qui tient compte aux hommes des efforts qu'ils font pour demeurer fidèles à la loi.

RÉFLEXIONS.

Cette demande si fréquente de la vie est du style des écrivains sacrés, qui considéraient toujours Dieu

comme l'auteur de la vie, parce qu'il est par essence le Dieu vivant. *Vive Dieu*, disaient-ils sans cesse, *le Dieu vivant en présence duquel je suis*; et Dieu lui-même répète à tout instant: *Je suis le Seigneur, je vis*; et l'Eglise, dans ses offices, parle toujours du *Dieu vivant*; elle termine toutes ses prières par ces mots: *Qui vit et règne dans tous les siècles*; et J.-C est appelé partout, le *fils du Dieu vivant*. Qu'il y a de grandeur et d'énergie dans ce titre, aussi éternel que Dieu lui-même, puisqu'il exprime l'éternité unique, parfaite et absolue de cet être suprême! Demandons la vie à celui-là seul qui vit essentiellement. Toute autre puissance est sujette à la mort, tout périt; Dieu seul a été, est et sera toujours.

VERSET 160.

Le Prophète veut dire dans ce verset que la source des oracles divins est dans la vérité de Dieu; qu'ainsi ces oracles sont infaillibles, et que les jugements que doit exercer sa justice, ne peuvent éprouver aucune révolution, ni exception, ni variation.

Ce verset est comme la preuve du précédent. Le Prophète a demandé la vie, et il insiste ici sur les promesses que Dieu a faites de l'accorder aux âmes fidèles. Mais de plus il y a dans ce même verset des principes généraux sur la vérité de Dieu, sur l'infaillibilité de sa parole, sur la certitude de ses jugements.

RÉFLEXIONS.

Les livres saints sont remplis de prophéties ou d'annonces des événements futurs; tout est accompli, hors deux faits qui concernent l'état de tous les hommes en général, et de chacun d'eux en particulier. Ces deux faits sont le jugement de Dieu à la fin de ce monde, et la destinée de chaque homme à la mort. Je ne puis savoir quand arrivera le jugement dernier; et j'ignore également quelle sera la destinée des hommes à mesure qu'ils quitteront cette vie. Mais je suis sûr que l'un et l'autre de ces faits arriveront; que toutes les races humaines seront jugées, et que chaque homme recevra à la mort la récompense de ses mérites, ou le châtiment de ses péchés. De toutes les vérités contenues dans les Ecritures, il n'y en a point de plus clairement énoncées que ces deux-ci: or, comme toutes les autres prédictions ont eu leur effet, puis-je douter que celles-ci n'aient aussi le leur? Parmi les autres vérités, il y en a beaucoup qui me sont comme étrangères; toutes celles, par exemple, qui ont eu pour objet l'état des Juifs, la ruine des empires, et mille autres événements généraux et particuliers, qui n'influent aujourd'hui ni sur ma situation présente, ni sur ma destinée future. Mais le double jugement que Dieu doit exercer, me touche directement: il m'importe de savoir ce que je dois être dans l'éternité; et quoique je ne puisse acquérir sur ce point une certitude absolue, je puis me demander à moi-même si ma vie est telle que j'aie lieu d'espérer l'éternité bienheureuse. La vérité de Dieu m'assure que cette grande question sera décidée au moment de ma mort, c'est-à-dire, dans fort peu de temps, et peut-être dès aujourd'hui; puis-je espérer que la décision me sera favorable? Il ne manquera rien du côté de Dieu; puis-je dire qu'il ne manquera rien de ma part? Sujet de méditation nécessaire et terrible. Source de toute vérité, ô mon Dieu! donnez-moi d'entrer dans cette importante discussion, dont les conséquences ont fait trembler les saints. *Malheureux celui-ci*, disait saint Augustin, *qui attend que le feu éternel interroge son intérieur, sa conscience, ses pensées*.

VERSET 161.

Ces *princes* qui persécutaient le Prophète, étaient ou Saül, ou Absalom, ou Séméï, ou plutôt encore les ennemis du salut, qui sont appelés par l'Apôtre les *puissances des ténèbres*. Les Saints Pères l'expliquent des princes païens qui persécutèrent les martyrs. Ce sens est vrai, mais non littéral, à moins qu'on n'admette deux sens littéraux dans le Psaume. Les partisans du système de la captivité voient ici les rois et les grands de Babylone; mais ce pourraient être aussi les chefs des Philistins, des Egyptiens, des Syriens, et de tant d'autres peuples qui molestèrent les Juifs en différents temps. Dès que l'histoire ne fournit rien sur l'objet de quelque psaume que ce soit, et qu'on ne le rapporte pas au salut éternel, on peut faire telles conjectures qu'on veut pour l'expliquer, mais ces conjectures instruisent peu, et ne touchent guère.

RÉFLEXIONS.

Le Prophète se soutenait par la crainte du Seigneur contre toutes les persécutions qu'on lui faisait. Que peuvent faire à un juste toutes les puissances de la terre armées pour le détruire? L'empereur Valens faisait menacer S. Basile de la confiscation de ses biens, de l'exil, des tourments, de la mort, s'il ne consentait à l'impiété arienne; et le saint évêque répondait: *Tout cela ne m'ébranle point; tout mon bien consiste dans ce peu de pauvres habits dont vous me voyez revêtu, et dans quelques livres. Toute la terre est au Seigneur, qui l'a créée; je suis étranger, quelque part que je me trouve, comment pourrai-je craindre l'exil? Pour les tourments, ils se réduiront au premier coup, puisque je n'ai plus qu'un souffle de vie. Et quand la mort viendra, je la regarderai comme un bienfait, comme le nœud qui m'unira éternellement à mon Dieu, pour lequel seul je respire ici-bas, et à qui je rapporte toutes mes actions*.

S. Grégoire de Nazianze a rapporté ce beau trait, et il donnait lui-même une instruction générale, qui est la même que celle du Prophète: *Ne craignons qu'une chose: c'est de craindre quelqu'un plus que Dieu*.

VERSETS 162, 163.

Il était question de la crainte dans le verset précédent; le Prophète vient montrer ici que ce n'est là ni l'unique ni le principal motif qui l'attache à la loi. Il dit qu'elle fait toute sa joie, qu'il en est affecté comme un vainqueur qui rassemble de riches dépouilles; qu'il a en horreur et en abomination l'iniquité, et qu'enfin tout son amour se porte vers les saintes ordonnances de Dieu.

L'hébreu met proprement, *je me réjouis*, au premier verset, et le *mensonge* pour l'*iniquité*, au second; ces différences ne sont rien, et je ne les remarque que pour la plus parfaite exactitude.

RÉFLEXIONS.

C'est avec bien de la raison que saint Augustin observe sur ces versets qu'*il n'est pas à craindre que l'amour périsse quand la crainte est chaste*. Le prophète réunissait ces deux sentiments à l'égard de la loi et de son auteur; par conséquent il avait en horreur tout ce qui pouvait conduire à l'iniquité. La vivacité de sa foi se manifeste par la comparaison qu'il fait de ses dispositions avec celles d'un vainqueur qui revient du combat chargé de dépouilles. La joie de ce conquérant est complète; il a la gloire d'avoir vaincu, et l'avantage de s'être enrichi par sa victoire. Il n'y a, encore une fois, que l'esprit de la foi qui puisse inspirer une telle comparaison; car l'observation de la loi ne procure à l'homme ni distinctions ni richesses temporelles. C'est même, comme ce Prophète le répète souvent dans ses cantiques, la source de bien des persécutions qui dépouillent le juste de son honneur et de ses biens en ce monde. Mais son trésor est dans le ciel, et il sait que tous ceux de la terre n'ont qu'un éclat trompeur, passager, et indigne de fixer les affections d'un fidèle observateur de la loi.

VERSET 164.

La plupart des interprètes prennent cette expression, *septies* pour *pluries*, parce que le nombre *sept*

marque souvent dans l'Écriture un nombre indéfini, comme *le juste tombe sept fois dans le jour*. Je ne crois pas cette raison démonstrative. Quand on n'a pu déterminer un nombre d'actions répétées plusieurs fois, on a employé le nombre *sept* pour un nombre indéfini : mais des actions aussi distinctes que des prières ont pu et dû se déterminer par un nombre fixe ; et le Prophète, disant qu'il a loué le Seigneur sept fois le jour, est censé avoir en effet répété ces louanges jusqu'à sept fois, depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher. On fait d'autres comparaisons : 1° celle de *l'argent purifié sept fois*, mais comme toute nature d'argent n'a pas besoin d'être purifiée également, on a raison de prendre là le nombre *sept* pour un nombre indéfini ; 2° celle de la femme stérile qui est devenue féconde par la protection divine au point d'avoir *sept enfants*. Mais en cet endroit il ne s'agissait pas de déterminer le nombre des enfants, il suffisait de faire voir qu'il en naîtrait plusieurs : aussi la Vulgate met-elle *plurimos* au lieu de *septem*. Je crois donc qu'il faut prendre ici ce terme de *sept fois* pour un nombre fixe, comme quand il est dit que Jacob se prosterna sept fois devant Esaü ; qu'on aspergeait certaines victimes sept fois ; que Josué fit sept fois le tour de Jéricho ; que l'enfant ressuscité par Élisée bâilla sept fois ; que Naaman se lava sept fois dans le Jourdain. Ce sont là des actions individuelles, et qui servent de circonstances à la narration. Il en est de même dans ce passage : il nous apprend que le Prophète priait en effet sept fois le jour, et c'est ainsi que l'Église l'a entendu dès les premiers temps, puisqu'elle a déterminé, pour chaque jour, sept heures canoniales, sans compter celle de la nuit qui est l'office des matines ; car le Prophète, outre ces sept heures de prières, avait déjà dit qu'il priait dans le milieu de la nuit.

RÉFLEXIONS.

Il est écrit que *le juste tombe sept fois le jour*, et voici un juste qui loue le Seigneur *sept fois le jour*. Ce juste tâchait donc de réparer ses chutes par son assiduité à la prière. Il voulait, en quelque sorte, compenser par des louanges les atteintes qu'il avait données à la gloire du Seigneur.

Ce juste *loue le Seigneur sur l'équité de ses jugements*. Il est bien éloigné d'exercer sa critique sur les oracles divins qui menacent les pécheurs de châtiments éternels ; il ne lui vient point en pensée de faire des conjectures sur l'ordre de providence que Dieu garde envers les hommes. Il adore la justice suprême en tout, il sait qu'elle est infinie, qu'elle s'accorde dans le sein de Dieu avec son ineffable bonté ; et s'il reconnaît qu'elle est impénétrable dans ses conseils sur les enfants des hommes, il n'en est que plus porté à la confiance, parce que tout est dirigé par une sagesse qui dispose de nos destinées avec autant de douceur que de force. C'est ce que ce saint Prophète fait entendre dans le verset suivant, qui seul pourrait fournir matière à un long discours.

VERSET 165.

Le Prophète ayant exalté la justice du Seigneur, en conclut que l'amour de la loi, qui est l'expression ou l'effet de cette justice, répand une paix inaltérable dans l'âme des justes, et que toutes leurs démarches sont exemptes de trouble, d'erreur, de faiblesse ; car le mot de *scandale* signifie toutes ces choses dans le texte et dans les versions.

RÉFLEXIONS.

S. Augustin demande sur ce verset si l'on doit entendre que la loi n'est point un sujet de scandale pour ceux qui l'aiment, ou si ceux qui l'aiment ne sont exposés à aucun scandale ? et il répond que ces deux sens sont vrais. Et d'abord, dit-il, celui qui aime la loi de Dieu respecte même dans elle ce qu'il ne comprend pas, ou ce qui lui paraît contraire à ses idées ; il aime mieux se défier de son intelligence, ou croire qu'il y a des mystères cachés sous la lettre, que de se faire juge de la parole divine ; par conséquent elle n'est jamais pour lui un sujet de scandale. Ensuite quand il arrive que ceux qui sont dans un état consacré à la sainteté s'écartent des règles du devoir, celui qui aime la loi de Dieu n'est pas ébranlé pour cela dans sa foi ; il n'abandonne pas les routes de la justice, parce qu'il voit l'égarement de ceux qui étaient préposés pour les lui montrer. Ainsi l'amour qu'il conserve pour la loi le préserve de tout scandale.

Cette explication est excellente, et peut servir de règle pour tous les temps. La première observation ferme la bouche à tous les censeurs téméraires de la loi, et la seconde rassure les fidèles contre tous les mauvais exemples. L'une et l'autre inspirent un grand respect et un amour tendre pour la loi.

VERSETS 166, 167, 168.

Je ne vois de différence ici entre le texte et les versions, que dans le premier verset, où les versions disent, *mandata tua dilexi*, et le texte, *mandata tua feci*. Un commentateur moderne dit que les LXX portent comme l'hébreu, *feci*. Cela n'est point. La différence au reste est petite, car celui qui *aime la loi*, en accomplit les préceptes, et celui qui accomplit ces préceptes *aime la loi*.

Dans le premier verset, le Prophète dit qu'il *a attendu le salut du Seigneur, et que c'est pour cela qu'il a aimé ses commandements*. Il savait que cet amour était une condition essentielle pour obtenir le salut. Je ne doute pas au reste qu'il ne s'agisse du salut éternel : tout autre objet n'était pas digne de vœux aussi ardents, aussi répétés, aussi multipliés que ceux du Prophète.

Il assure dans le second verset que c'est *son âme qui a observé les décrets de Dieu*, qu'il ne s'est pas borné aux actes extérieurs, et que son cœur a dirigé toutes ses actions.

Enfin, il ajoute une nouvelle raison de sa fidélité à la loi : c'est qu'il s'est toujours considéré comme marchant en la présence de Dieu.

RÉFLEXIONS.

Quand on est établi dans la paix, on attend avec confiance le moment du salut. C'était ce que l'Apôtre disait à Tite, son disciple : *Notre Sauveur nous a appris à vivre dans ce siècle, avec piété, avec justice, avec sobriété, et à attendre l'avénement de J.-C.* Cette paix et cette confiance sont les fruits de l'amour de Dieu et de la fidélité à sa loi. Jamais les hommes n'y parviendront autrement. Ils cherchent tous la paix, mais par la voie du trouble. Ils tendent toujours au repos, mais par la route de l'agitation. C'est ce qui fait qu'ils ne trouvent jamais ce qu'ils désirent, et qu'ils meurent aussi malheureusement qu'ils ont vécu.

Un des grands moyens pour parvenir à l'amour qui fait l'essence de la loi, est de marcher constamment en la présence de Dieu ; c'est pour cela que Moïse recommandait si instamment aux Israélites de méditer sans cesse la loi du Seigneur, de l'expliquer à leurs enfants, de s'en occuper dans leurs maisons, dans leurs voyages, en se couchant et en se levant. La plupart des Juifs prirent ces instructions dans un sens charnel, ils se contentèrent d'écrire sur leurs portes, et de porter sur leur front les expressions de la loi ; mais les vrais enfants de l'alliance étaient comme les saints de l'Église chrétienne, très-attentifs à tourner leur cœur et leurs affections vers le Dieu de leurs pères ; ils savaient qu'il avait dit à Abraham : *Marchez en ma présence, et vous serez parfait*. C'est là le grand ressort de toute la vie spirituelle, la route unique qui conduit à la paix en cette vie, et au bonheur inaltérable dans l'éternité.

VERSETS 169, 170.

Sur la fin de son psaume le Prophète redouble de

ferveur, et fait de nouveaux efforts pour obtenir ce qu'il désire : savoir, l'intelligence de la loi et la délivrance des ennemis du salut. Encore une fois, le sens ne peut être borné aux ennemis temporels, soit Israélites, soit Babyloniens. La prière du Prophète est trop ardente, trop élevée, trop appuyée des motifs surnaturels de la loi, pour n'avoir que ce seul objet. Pourquoi le Prophète demanderait-il si souvent et si instamment l'intelligence, s'il n'avait en vue que les traverses de cette vie ? Faut-il avoir des lumières supérieures pour sentir qu'on est en butte à la calomnie, ou qu'on éprouve les rigueurs de la captivité ? Mais ces lumières sont de toute nécessité pour connaître les dangers où nous exposent les ennemis du salut.

Au premier de ces versets, on lit dans le texte : *Que mon cri approche de votre présence*. Ce cri a été traduit dans le grec par δέησις, et dans le latin par *deprecatio* : deux termes moins énergiques, mais non contraires au sens.

Il est aisé de voir qu'il y a deux prières dans ces deux versets ; l'une pour obtenir l'intelligence, l'autre pour être délivré de la persécution ; et dans toutes les deux le Prophète intéresse la parole et les promesses de Dieu.

RÉFLEXIONS.

Pourquoi l'intelligence est-elle si nécessaire dans la route du salut ? S. Chrysostôme l'explique en disant que la vérité est unique, et que l'erreur est pleine de variétés, qu'elle a différentes faces, et qu'elle règne dans la confusion. On est donc fort exposé à se tromper en cherchant la vérité ; au lieu que pour donner dans l'erreur, on n'a besoin ni de lumière, ni de guide. Pour marcher dans la voie du salut, il faut voir la vérité et la suivre ; et pour se perdre, il suffit de se laisser entraîner par l'exemple du grand nombre. Les hommes sont des aveugles qui s'égarent dès le premier pas ; leurs routes sont différentes, mais toutes aboutissent au même terme, qui est la réprobation. Les Juifs avaient la loi et les prophètes, nous avons J.-C. et les apôtres. Voilà les maîtres de la vérité. Les Juifs furent séduits par le commerce avec les nations idolâtres, et nous le sommes par le commerce avec le monde. Voilà les maîtres de l'erreur. Répétons souvent la prière du Prophète, demandons l'esprit d'intelligence pour découvrir la vérité, c'est-à-dire, pour entendre l'Évangile, et pour nous éloigner de l'erreur, c'est-à-dire, pour nous défier du monde, pour le fuir et le détester.

VERSETS 171, 172.

On pourrait traduire le premier verset selon l'hébreu : *Mes lèvres publieront avec abondance vos louanges, parce que vous m'aurez appris vos ordonnances*. Mais le sens est également bon selon nos versions, et la plupart des hébraïsants le suivent.

Le Prophète ne veut pas dire qu'il *chantera les louanges du Seigneur, si le Seigneur lui enseigne ses ordonnances*, en sorte que cet enseignement soit comme la condition qu'il pose ici pour *chanter ces louanges* ; il entend que sa bouche sera éloquente à célébrer le Seigneur, lorsqu'il aura été instruit par le Seigneur lui-même de toute l'étendue de la loi. Il explique ensuite pourquoi tous ses discours rouleront sur la parole de Dieu, ou sur la loi : c'est que tous les articles qu'elle contient, sont l'équité même.

RÉFLEXIONS.

Le Prophète ne dit pas que, quand Dieu l'aura instruit de sa loi, il l'annoncera à tout le monde, mais que ses lèvres s'ouvriront pour chanter les louanges de Dieu. Le ministère de la parole n'est pas confié à tous ; mais tous sont obligés de glorifier le Seigneur dans le secret de leur cœur, et d'attendre ses ordres pour le faire connaître aux autres. *Celui-là*, disait S. Grégoire de Nazianze, *est véritablement sage qui parle peu de la vertu, et qui la pratique avec constance ; qui se donne de l'autorité par ses œuvres, et qui s'attire la confiance par une vie irréprochable.*

Il y a une grande différence entre celui qui parle des choses spirituelles, comme pleinement convaincu de la religion, et celui qui en parle pour satisfaire à la coutume, ou pour s'attirer l'estime des hommes. Le premier *sent ce qu'il dit*, comme le remarque S. Grégoire-le-Grand ; et le second n'est qu'*un airain résonnant*, comme l'observe l'apôtre. *Je parlerai de vous, Seigneur*, dit notre Prophète, *parce que votre loi est l'équité même* ; parce que je retiendrais la vérité captive, si je ne publiais la beauté et l'excellence de cette loi ; parce que votre amour me presse, et que je ne puis dissimuler les sentiments qu'il m'inspire. Il en est de la parole comme de la conduite : *Il est difficile*, disait S. Augustin, *que celui qui croit de tout son cœur, vive mal* ; et je dis aussi qu'il est difficile que celui qui croit de tout son cœur, ne parle pas bien de Dieu. Mais croire de tout son cœur n'est point une chose commune ; et si nous en jugeons par le mot de l'Apôtre, qui dit que *le juste vit de la foi*, nous reconnaîtrons que *croire de tout son cœur*, est une chose très-rare. Que chacun s'examine sur ce point si important, il se trouvera presque sans foi ; vérité terrible, et qui fera la condamnation de la plupart des hommes, des chrétiens même, au jugement de Dieu.

VERSET 173.

L'hébreu dit mot à mot : *Que votre main soit pour me secourir*. Ce sens est compris dans les versions ; car celui qui demande à être sauvé, ou délivré de ses ennemis, demande assurément qu'on le protège contre leur violence. Le Prophète dans ce verset manifeste la sincérité de son cœur, et l'ardeur de sa volonté. Il a pris le Seigneur pour son partage, il a préféré sa loi à tous les autres avantages que le monde pouvait lui offrir. Il confesse en même temps que Dieu seul peut être l'auteur de son salut, il invoque sa puissance désignée par la main. Il se sert du même mot qui est employé dans la Genèse pour la création de la lumière, *fiat lux, fiat manus tua*, etc. Le texte hébreu dans ces deux endroits dit, *sit lux, sit manus tua*, etc., et cette expression est plus énergique.

RÉFLEXIONS.

C'est un grand avantage que d'être né dans la véritable religion, mais cela ne dispense pas ceux qui y sont nés d'y adhérer librement et par choix : comme le Prophète disait qu'il *avait choisi la loi de Dieu*, quoiqu'il fût descendu de la race sainte des patriarches. On a traité subtilement cette question : comment l'homme qui commence à se connaître, peut faire l'analyse de sa foi, c'est-à-dire, se convaincre par le raisonnement qu'il est dans la véritable religion, en sorte que son *obéissance* à la foi soit *raisonnable*, comme le dit S. Paul aux gentils convertis ? Cette question, mal proposée, a été quelquefois mal résolue ; car il semble que tant les agresseurs, que les défenseurs, faisaient trop abstraction de la foi. Ce don est non seulement réel, mais il influe tellement dans les opérations de l'âme, que celui qui est né dans la véritable religion, et qui a ce don de la foi, pourra se développer à lui-même les preuves de la vérité qu'on lui a enseignée. Ce développement se fera, il est vrai, de différentes manières, selon les divers degrés d'intelligence ou de culture que ce fidèle possédera ; mais à mesure que ses recherches se multiplieront, il verra croître en lui la lumière ; elle sera plus grande dans l'homme d'étude que dans le simple artisan, celui-ci cependant sera aussi ferme dans la foi que l'homme d'étude. Or, je dis que ce progrès de connaissances ne se fait et ne peut se faire que dans la véritable religion et en vertu du don de la foi. L'idolâtre, par exemple, se mettra-t-il à examiner les motifs de sa croyance ? Il les trouvera faibles de plus en plus ; il arrivera à un terme où il ne se présentera que des absurdités. L'hérétique voudra-t-il faire la même

chose sur le culte qu'il professe ? Il marchera d'un pas assez ferme jusqu'à un certain point ; mais quand il sera parvenu à l'article de sa séparation d'avec l'ancienne Eglise, et à celui de l'obligation qu'il s'est imposée de ne se résoudre que par l'examen des Ecritures, il se verra investi de doutes, et s'il est de bonne foi, il avouera que ni lui, ni personne de sa secte n'est capable de les lever. Le catholique seul sera ferme dans sa croyance, en vertu du don de la foi, qui n'est que dans la véritable Eglise, et dont le propre est de fortifier dans l'esprit et dans le cœur les motifs de crédibilité. Ces motifs, sans le don de la foi, n'auront qu'une force philosophique, si j'ose parler ainsi; ils pourront ébranler l'esprit, et ne soumettront point le cœur. Tout homme fidèle qui se repliera sur lui-même et sur la religion, pourra donc dire, comme notre Prophète, qu'il l'a *choisie*, qu'il la préfère à toutes les autres ; et son acquiescement sera non-seulement raisonnable, mais méritoire aux yeux de Dieu.

VERSET 174.

L'hébreu dit encore ici comme en tant d'autres endroits : *Votre loi fait mes délices*. J'ai rendu compte de cette différence qui n'altère point le sens des versions. Le Prophète joint ces deux choses si étroitement liées dans la religion, le *désir du salut* et la *méditation de la loi*. Il est impossible de les séparer. Celui qui méditerait la loi sans désirer le salut, ne serait qu'un esprit curieux, ou un observateur critique ; celui qui désirerait le salut sans vouloir s'occuper de la loi, voudrait le terme sans les moyens.

RÉFLEXIONS.

Le désir du salut est aussi nécessaire que le désir du bonheur. L'homme désirant le bonheur, désire en même temps le salut : mais quand il n'a pas la foi, ou quand elle est obscurcie dans lui par les passions, ce désir du salut est confus, et l'homme lui-même ne le distingue pas ; il désire distinctement le bonheur, et il court après des objets qui ne le lui donnent jamais, et qui le détournent de la route du salut. Pour désirer le salut directement et pleinement, il faut connaître la loi du Seigneur et la méditer. Quelques-uns la connaissent, mais très peu la méditent, et c'est ce qui fait que très peu parviennent au salut.

La méditation de la loi faisait les délices du Prophète, parce qu'il voyait dans elle les moyens de parvenir au salut. Cet homme s'aimait lui-même, mais d'un amour saint, légitime et ordonné de Dieu, parce que cet amour supposait et contenait même l'amour de Dieu. En méditant la loi, il sentait fort bien que pour l'accomplir il lui en coûterait des sacrifices, qu'il serait obligé de combattre beaucoup d'ennemis; mais ce travail ne ralentissait point son ardeur pour la loi, et n'altérait point les délices qu'il goûtait en la méditant. Pourquoi? parce que l'espoir du salut était toujours présent à son esprit. Il avait dans l'âme ce que tous les saints n'ont jamais perdu de vue. *Le travail*, disait-il, *passe, et le moment du repos arrive. Les fausses délices du monde passent, et le vrai bien qu'a désiré l'âme fidèle, arrive. Elle se regardait comme étrangère sur la terre, et elle rentre dans sa patrie; et quelle patrie encore! celle où tous les biens sont ensemble, celle dont jouissent les anges, celle où nul citoyen ne meurt, celle où l'on a Dieu pour ami, et où l'on n'est exposé aux persécutions d'aucun ennemi.*

VERSET 175.

On pourrait traduire selon l'hébreu : *Que mon âme vive, et elle chantera vos louanges*. Le Prophète parle ou de la vie dans la gloire, ou de la vie dans la grâce; la première dont jouissent ceux qui sont parvenus au salut, la seconde qui anime et soutient les justes dans la route du salut. S'il s'agit de la première, *la loi sera son appui*, parce que ce sera sur l'observation de la loi que seront fondés ses mérites, et par conséquent le bonheur éternel. S'il s'agit de la seconde, *la loi sera son appui*, parce qu'elle le protégera contre tous les ennemis du salut. S'il n'était question que de la délivrance de Babylone, la proposition serait peu digne d'un Prophète, qui devait très-bien savoir qu'il n'est pas nécessaire d'être délivré de la captivité, pour louer Dieu, et pour implorer l'appui de sa loi. Dira-t-on que Jérusalem et non la Chaldée était le lieu où les Juifs devaient louer Dieu ? Il sera aisé de répondre que c'était à la vérité dans Jérusalem qu'on rendait un culte public à Dieu, mais que le culte intérieur, et surtout l'accomplissement de la loi, était indépendant des lieux et des circonstances, que les prophètes et les justes de la nation y furent fidèles dans la Chaldée comme à Jérusalem. Tobie, Daniel, Mardochée, Esdras et tant d'autres en sont la preuve.

RÉFLEXIONS.

L'âme qui a la vie en elle, ne peut s'occuper que de la gloire de Dieu ; toute autre fonction lui paraît indigne d'elle. L'apôtre disait aux fidèles de faire tout au nom de J. C. Il parlait à des gens que la grâce de J.-C. avait vivifiés. Le même apôtre disait qu'il ne vivait plus lui-même, mais que J.-C. vivait en lui ; et qu'était-ce que sa vie, sinon un dévouement fidèle à la gloire de J.-C. ? Mais, selon la belle pensée de S. Ambroise (1), l'âme ne vit que quand elle est nourrie et gouvernée ; de même que le corps ne vit que quand il prend des aliments, et qu'il obéit à toutes les impressions que la volonté de l'homme peut lui donner. Or, ce qui nourrit et gouverne l'âme, c'est la loi de Dieu, et c'est aussi par conséquent ce qui la rend propre à glorifier le Seigneur. Mais dans la loi de Dieu, l'amour ordonne de tout, décide de tout; c'est donc aussi l'amour qui nourrit l'âme, qui la gouverne, qui l'applique à tout ce qui intéresse la gloire de Dieu. Ne perdons point de vue cette suite de pensées, et attribuons toute la vie et toute l'activité de notre âme à l'amour : craignons, quand nous sommes tièdes dans le service de Dieu, d'avoir perdu son amour, car ce saint amour est un feu qui agit toujours; et quand nous ne sentons pas son action, tremblons sur notre état, nous sommes dans la mort, ou bien près d'y tomber. Nous *portons* peut-être encore le *nom de vivants*, comme celui à qui l'apôtre bien-aimé faisait des reproches, *et nous sommes morts*.

VERSET 176.

Le Prophète termine (2) son psaume par l'aveu de sa misère et de ses égarements. Il l'avait commencé en reconnaissant le bonheur de ceux qui marchent dans les voies de Dieu, il le finit en déplorant le malheur de ceux qui se détournent de cette route. Il parle moins pour sa propre personne que pour l'instruction de tous les hommes, qui se sont tous égarés, les uns plus, les autres moins, et qui ressemblent à des brebis qui ont échappé à la vigilance du pasteur. Il demande que le Seigneur cherche lui-même ces brebis; en quoi il semble annoncer la fonction et les travaux du Messie, qui devait se comparer un jour au berger inquiet de la destinée d'une seule de ses brebis, quand il s'aperçoit qu'elle n'est plus dans le troupeau. Mais comment ce Prophète se compare-t-il à une brebis égarée, puisqu'il assure qu'il *n'a point oublié les commandements du Seigneur?* C'est que jamais il n'a abandonné tout-à-fait la loi ; c'est qu'il l'a révérée, lors même que sa faiblesse ou son ignorance l'égarait ; ou bien, c'est que la loi même, accomplie selon les ordonnances de Moïse, ne suffisait pas encore pour le faire entrer dans le bercail du Seigneur, et qu'il avait besoin de la voix du Messie, seul pasteur envoyé aux Juifs et aux gentils, pour ne former qu'un

(1) Ambros. in Psal. CXVIII.

(2) En terminant aussi mon commentaire, j'observe que la critique du P. Houbigant s'exerce peu sur ce long psaume : ce qui prouve que le texte et les versions ont peu souffert de la part du temps et des copistes.

seul et unique troupeau ; ou bien encore, c'est que, malgré sa fidélité à la loi, il se regardait toujours en ce monde comme une brebis égarée, parce que ce monde est plein de voies détournées, et que jusqu'au moment d'entrer dans la céleste patrie, qui est le bercail éternel de Dieu, on est toujours exposé à perdre la route du salut.

Il y avait autrefois une leçon défectueuse dans quelques exemplaires grecs ; on y lisait : ζῆσον, *vivifica*, au lieu de ζήτησον, *quære*. C'est cette dernière qui est la vraie leçon, conforme à l'hébreu, à l'édition des LXX et à la Vulgate.

RÉFLEXIONS.

Dans quelque état que vous soyez, disait S. Augustin, *jetez toujours un œil de déplaisir sur vous même, marchez toujours, ne vous arrêtez pas, ne vous détournez point.* C'est que la carrière du salut est pleine de dangers, et que celui qui croit y marcher d'un pas ferme, est bien près d'y faire des chutes déplorables.

Voici un Prophète qui n'a point oublié la loi de Dieu, et qui demande cependant que Dieu le cherche comme une brebis égarée. Qui peut donc répondre de sa propre justice? *Je ne me reproche rien*, disait l'Apôtre, *mais je ne suis pas justifié pour cela; c'est le Seigneur qui me juge*. Et cet homme si saint, si prévenu des grâces de Dieu, si élevé au-dessus des autres mortels par les révélations dont Dieu lui avait fait part, craignait d'être réprouvé après avoir instruit tant de peuples et formé tant d'Eglises. Et au milieu de ses plus grands succès, il se rappelait ses égarements : *J'ai persécuté*, disait-il, *l'Eglise de Dieu, je ne mérite pas le nom d'apôtre*. C'est ainsi que l'humilité est la gardienne de la justice et la sauve-garde de la loi, de la fidélité à la loi. L'homme humble dit toujours : *Cherchez, ô mon Dieu, votre serviteur car il s'égare à tout instant.*

Hallelua. CXIX.

Hebr. CXIII.

1. Ad Dominum, cùm tribularer, clamavi, et exaudivit me.

2. Domine, libera animam meam à labiis iniquis, et à linguâ dolosâ.

3. Quid detur tibi, aut quid apponatur tibi, ad linguam dolosam?

4. Sagittæ potentis acutæ, cum carbonibus desolatoriis.

5. Heu mihi, quia incolatus meus prolongatus est, habitavi cum habitantibus Cedar : multùm incola fuit anima mea.

6. Cum his qui oderunt pacem, eram pacificus : cùm loquebar illis, impugnabant me gratis.

PSAUME CXIX.

1. Dans ma détresse, j'ai crié vers le Seigneur, et il m'a exaucé.

2. Seigneur, délivrez mon âme des lèvres iniques, et de la langue artificieuse.

3. Que te donnera-t-on, ou que t'ajoutera-t-on (que gagneras-tu) pour ta langue pleine de fourberie ?

4. *Toute ta récompense sera d'être en butte* aux traits perçants d'une main redoutable; ces traits seront enflammés, et porteront le ravage chez toi.

5. Ah ! malheureux que je suis ! que le temps de mon exil est long ! je vis avec les habitants de Cédar : j'ai fait un long séjour (*dans cette terre étrangère*).

6. J'étais pacifique avec ceux qui haïssent la paix : lorsque je leur parlais (*de paix*), ils m'attaquaient sans raison.

COMMENTARIUM.

VERS. 1. — CANTICUM GRADUUM (1), vel potiùs ascensionum (nam *Mahaloth* utrumque significat); numero sunt quindecim, quæ se ordine consequuntur usque ad Psalmum 134. Sic autem appellantur,

(1) Tanta est de Psalmis gradualibus sententiarum inter varios scriptores varietas, ut operæ pretium nos facturos arbitremur, si fusiùs hâc dissertatione nostrâ idem argumentum, dignum sanè dissertatione, tum merito suo, tum arduitate, tractemus. Illud ergo agendum est nobis, ut certus, si fieri potest, auctor, finis, occasio, tempusque scribendi tradatur; quibus incognitis, vix illos satis mente assequi possumus.

Titulus ipse in hæc verba conceptus, *Canticum graduum*, plura observanda proponit. Theodotio vertit : *Canticum ascensuum*; nec abludunt Aquila et Symmachus, cùm ferant : *Canticum pro ascensibus*. Chaldæus habet : *Canticum in gradibus abyssi*. Obscura planè inscriptio, quæ Hebræorum traditione apud Thalmudem recitatâ explicatur. Narrant igitur Hebræi, quo tempore secundi templi fundamenta, solutâ jam captivitate, jaciebantur, uberem adeò aquarum venam è terrâ prosiluisse, ut ad altitudinem 15 millium cubitorum assurgentes jam aquæ, totius terræ demersionem minitarentur, nisi Achitophel (vir ille celebris, qui laqueo sibi fauces præcidit sub David, nempe 400 annis ante solutam captivitatem) statim occurrens, opportunè ineffabile Dei nomen super quindecim gradus templi descripsisset. Is veluti agger aquis crescentibus oppositus est. Totam hanc fabellam construunt Hebræi super ea verba Psalmi 129 : *De profundis clamavi ad te, Domine*. Validum sanè fundamentum genti, quæ in procusas à majoribus fabellas cæcorum more fertur. Junius et Tremellius reddunt Hebræum : *Canticum excellentiarum*; quæ versio Muisio aliisque nonnullis peritis interpretibus non displicet. Vulgò tamen communior est lectio : *Canticum graduum*.

Sed qui gradus isti, unde quindecim Psalmis titulus? Non alibi quærendos interpretes putavêre, quàm in templo Hierosolymitano; et cùm quindecim Psalmi eâ inscriptione donentur, totidem etiam gradus in templo investigandos censuerunt. At illud incommodi accidit, quod Ezechiel nonnisi septenos statuit ad singulas quatuor fores atrii populi, et octo ad atrium sacerdotum; ac denique totidem ex atrio sacerdotum ad templi vestibulum. Cùm igitur nihil suppetat opportunum in Scripturâ, ad Josephum confugiunt, cujus hæc verba sunt : *Gradus 15 à muro, qui mulieres segregabat, ad majorem portam ducebant; illis enim gradibus, qui ad alias portas ferebant, erant breviores. Ipsum verò templum, in medio positum, id est, Sacrosanctum, 12 gradibus ascendebatur*. Itaque super quindecim hosce gradus, è claustro mulierum ad magnum atrium deducentes, inquiunt hujus sententiæ patroni, quindecim hi Psalmi canebantur. Affirmare tamen non dubito, nullius censuram timens, nunquàm Levitas eo loco cecinisse. Utrùm quindecim hi gradus ejusdem fuerint ætatis ac auctores Psalmorum, multòque magis utrùm Levitæ eo loco unquàm stare ad canendum consueverint, nemo sanè demonstraverit. Consuetus canendi locus constitutus erat in atrio sacerdotum, et quandoque, uti credimus, in superiori atrii Israelis parte, è regione portæ, ad atrium sacerdotum deducentis.

Alii hosce Psalmos super quindecim gradus ad vestibulum Sancti ferentes cani consuevisse putant,